



HAL
open science

La stratégie de gestion de l'énergie dans le projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Aurélie Perret

► **To cite this version:**

Aurélie Perret. La stratégie de gestion de l'énergie dans le projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. Géographie. 2018. dumas-01873006

HAL Id: dumas-01873006

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01873006>

Submitted on 12 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



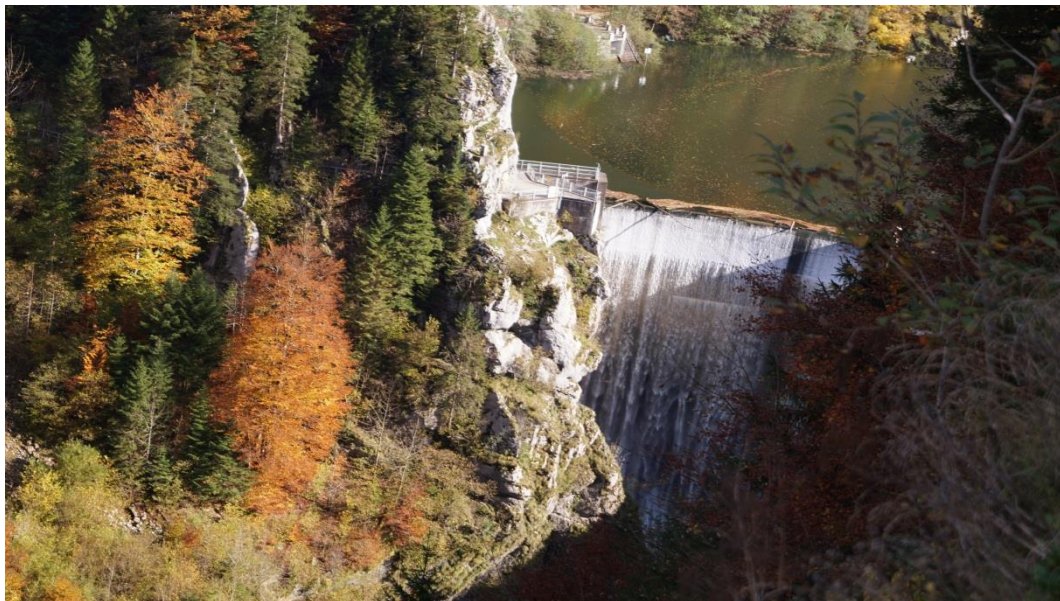
Rapport de fin d'étude de Master 2

IDT²

Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition



La stratégie de gestion de l'énergie dans le Projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger



présenté par **Aurélie PERRET**

aurelie38.perret@gmail.com

Le 10/09/2018 à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble

Stage effectué au PETER du Pays Horloger, ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des

Dolines – BP 13100 – 25503 MORTEAU CEDEX

sous la direction de Yannick NANCY Directeur du PETER

yannick.nancy@pays-horloger.com

Tuteur pédagogique : Pierre-Antoine LANDEL

NOTICE ANALYTIQUE Rapport de fin d'étude
M2 IDT² – Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition
ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017/2018

OBSERVATIONS DU JURY
<p>A : Très bon rapport de fin d'étude B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects</p> <p><i>Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :</i></p> <p>Signatures</p>

AUTEUR	NOM	PRÉNOM		
	PERRET	Aurélié		
TITRE	La stratégie de gestion de l'énergie dans le Projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger			
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique	Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)	Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury	
	Pierre-Antoine LANDEL	PETR du Pays Horloger	Yannick NANCY	
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
	44	5	4	9
MOTS-CLÉS	Parc Naturel Régional, Charte, Plan Climat			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Pays Horloger			

RÉSUMÉ FRANÇAIS : Le stage se déroule sur le territoire du Projet Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger. Ce territoire se situe à la frontière Suisse, à l'est du département du Doubs. Il comprend 95 communes à forte dominante rurale, dont la plus importante est la commune de Morteau. Afin de protéger son patrimoine naturel remarquable et fragile, et d'orienter le développement sur des dynamiques plus durables, un projet de PNR s'est mis en place sur le territoire, en partenariat avec les acteurs suisses. Le Projet PNR du Doubs Horloger, auquel le stage est rattaché, est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Horloger. Un PETR élabore et met en œuvre, pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes qui le composent, un projet de territoire qui définit les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social. Il est également sur ce territoire porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le PETR du Pays Horloger élabore le projet de PNR en collaboration avec l'Association du Parc naturel régional du Doubs (suisse) (APNRD), qui est déjà labellisée PNR de l'autre côté de la frontière. Après avoir passé l'avis d'opportunité en 2013, le PETR s'est lancé depuis dans l'élaboration de la Charte du futur Parc. Mon stage comporte la rédaction d'une partie du document d'orientation stratégique de la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger, ainsi que la finalisation du plan d'action du projet de PCET du PETR.

RÉSUMÉ ANGLAIS: The internship takes place on the Doubs Horloger Natural Regional Park (NRP) project area. This area is located on the Swiss border, eastward the Doubs French department. It includes 95 towns whose essential feature is rurality, whose the most important is Morteau. In order to protect its notable and fragile natural heritage, and to lead the development to more sustainable dynamics, a NRP project has been set up on the area, in partnership with Swiss operators. The NRP project, to which the internship is related, is held by the Pays Horloger Territorial and Rural Balance Center (TRBC). A TRBC develops and carries, on behalf of and in partnership with the included towns, a territorial project which defines the economic, ecological, cultural and social development conditions. It carries also the Territorial Consistency Plan (TCP). The Pays Horloger TRBC develops the NRP project in association with the Swiss Doubs Natural Regional Park (SDNRP), which is NRP certified already in Switzerland. After the opportuneness notification was a success in 2013, the TRBC has taken up the NRP-to-be charter. My internship involves the writing of some parts in the Doubs Horloger NRP Charter strategic alignment. I am also in charge of finishing the TRBC TCP project action plan.



**AUTORISATION DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE
D'UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE**
 SUR LA BASE DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance)
 OU SUR UNE GED (Gestion Electronique des Documents)
NB : Diffusion à distinguer du dépôt ; le dépôt du mémoire à la BUFR est obligatoire.

ÉTUDIANT(E)

Je soussigné(e)

Courriel pérenne :

(Courriel à signaler sur DUMAS ou sur la GED : oui non)

AUTORISE :

- la diffusion de mon mémoire sur **la base DUMAS** (note ≥ 14 et soutenance)
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr> : site internet dont les données peuvent être moissonnées par les moteurs de recherche
- la diffusion de mon mémoire sur **une GED** (note < 14 ; diffusion restreinte à la communauté universitaire)

N'AUTORISE PAS la diffusion de mon mémoire.

Le mémoire doit cependant être transmis à la bibliothèque d'UFR pour archivage.

JE CERTIFIE QUE :

- responsable du contenu de mon mémoire, je ne diffuserai pas d'éléments non libres de droit, confidentiels, ou qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée (images, captures d'écran, photographies, données personnelles...).
- conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, je pourrai à tout moment demander la rectification de mes données personnelles ou modifier l'autorisation de diffusion que j'ai donnée par l'envoi d'une simple lettre ou un courriel au service documentaire de mon UFR.
- je renonce à toute rémunération pour la diffusion effectuée dans les conditions précisées ci-dessus.
- j'agis en l'absence de toute contrainte.

Fait à, le.....

AVIS DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE

Je soussigné(e), directeur du mémoire précité, porte un

- AVIS FAVORABLE** à la diffusion dans les conditions établies par l'auteur.
- AVIS DEFAVORABLE**

Fait à, le.....

Signature du directeur de mémoire
 Précédée de la mention « bon pour accord »



UNIVERSITÉ
Grenoble
Alpes

Déclaration anti-plagiat
Document à **scanner** après signature
et à **intégrer** au mémoire électronique

DÉCLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : PERRET.....

PRENOM : Aurélie.....

DATE : 23/08/2018..... SIGNATURE :

Remerciements

Je remercie en premier lieu Yannick NANCY, pour m'avoir intégrée dans sa structure sur des projets de grande envergure.

Je remercie tous mes collègues du PETR, pour leur accueil et leur aide dans mon travail.

Je remercie également Pierre-Antoine LANDEL, pour son suivi et ses précieux conseils.

Je remercie Rémi LEFUR, pour m'avoir aidée à obtenir un stage sur ces projets.

Je remercie Dimitri VACHOUX, pour sa relecture.

Enfin, je remercie mes collègues du Master et mes proches.

Table des matières

NOTICE ANALYTIQUE RAPPORT DE FIN D'ETUDE	3
REMERCIEMENTS.....	5
TABLE DES MATIERES	7
INTRODUCTION	9
PARTIE 1 – L'ENERGIE AU CŒUR DE LA MISSION DE STAGE	10
A – DESCRIPTION ET OBJECTIFS DES MISSIONS CONFIEES	10
1) <i>Contexte</i> :	10
2) <i>La fiche de poste</i> :	11
3) <i>Les objectifs définis dans le cahier des charges</i> :	11
B – MISE EN PRATIQUE	13
1) <i>Les changements par rapport au cahier des charges dans la réalisation effective des missions et les moyens mis à disposition</i> :	13
2) <i>Les impressions rencontrées sur les missions et les solutions proposées aux éventuelles difficultés</i> :	14
PARTIE 2 – DES DOCUMENTS STRATEGIQUES	16
A – MISSION 1 : LA CHARTE DU PROJET DE PNR :	16
1) <i>Rappel des objectifs de la mission</i> :	16
2) <i>Les contraintes</i> :	17
3) <i>La méthodologie de réalisation et les résultats</i> :	17
4) <i>Perspectives</i> :	24
B – MISSION 2 : LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL.....	24
1) <i>Rappel des objectifs de la mission</i> :	24
2) <i>Les contraintes</i> :	25
3) <i>La méthodologie de réalisation et les résultats</i> :	25
4) <i>Perspectives</i> :	29
PARTIE 3 – LE PARC NATUREL REGIONAL, UNE OPPORTUNITE TERRITORIALE ?.....	30
A – LE PROJET DE PARC.....	30
1) <i>Un projet transfrontalier ancien</i> :	30
2) <i>Un projet volontaire</i> :	31
B - LE PARC NATUREL REGIONAL, UNE STRUCTURE EN PERTE DE SENS ?	32
1) <i>Un outil ancien qui se banalise</i> :	32
2) <i>Une structure sans compétences propres ?</i>	33
3) <i>La Charte, un document sans réelle influence sur le développement des espaces habités ?</i>	33
C – LE PARC, OUTIL DE COLLABORATION TRANSFRONTALIERE	34
1) <i>Un Parc suisse qui s'implante durablement sur son territoire</i> :	34
2) <i>Une nécessaire collaboration notamment sur les enjeux environnementaux</i> :	34
3) <i>Vers un PNR Franco-Suisse du Doubs Horloger : les mécanismes sont-ils synchronisables ?</i>	35
4) <i>Un enjeu identitaire fort dans la protection de l'environnement</i> :	36
5) <i>Entre innovation et attractivité</i> :	36
PARTIE 4 – LE STAGE DE FIN D'ETUDE	38
A – LES APPORTS RECIPROQUES DE COMPETENCES.....	38
1) <i>Mon rôle dans les projets</i> :	38
2) <i>Compétences acquises lors du stage</i> :	38
B – LA MISSION DANS MON PROJET PROFESSIONNEL	39
1) <i>Une volonté d'aller vers des missions opérationnelles</i> :	39
2) <i>Une reconsidération de mes territoires de prédilection</i>	40
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE	42
TABLES (CARTES, FIGURES, TABLEAUX).....	43
GLOSSAIRE.....	44

TABLE DES ANNEXES	45
ANNEXE 1 : ORIENTATION 2.2 DE LA CHARTE DU PROJET DE PNR DU DOUBS HORLOGER.....	46
ORIENTATION 2.2 – VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE.....	46
OBJECTIF 2.2.1 - RENFORCER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE.....	48
OBJECTIF 2.2.2 - DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION INTEGREES AU TERRITOIRE	52
OBJECTIF 2.2.3 - ACCROITRE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	56
OBJECTIF 2.2.4 – SOUTENIR, ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE.....	59
ANNEXE 2 : DECLINAISON DE LA PREMIERE ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA THEMATIQUE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS PLAN D'ACTION DU PROJET DE PCET DU PETR DU PAYS HORLOGER	62
ANNEXE 3 : THEMATIQUE GESTION DES DECHETS DE L'ETAT DES LIEUX RELATIF AU PLAN D'ACTION DU PROJET DE PCET	63
ANNEXE 4 : BILAN DE L'ETAT DES LIEUX RELATIF AU PLAN D'ACTION DU PROJET DE PCET ET PRECONISATION POUR LE PLAN D'ACTION.....	64
INTRODUCTION	64
I.METHODOLOGIE	64
II.SYNTHESE DU TABLEAU DE L'ETAT DES LIEUX PAR THEMATIQUES	65
1) <i>Mobilités</i>	65
2) <i>Services</i>	66
3) <i>Sensibilisation</i>	67
4) <i>Actions des collectivités</i>	68
5) <i>Bâti</i>	69
6) <i>Urbanisme</i>	70
7) <i>Agriculture</i>	71
8) <i>Secteur industriel</i>	72
9) <i>Circuits courts et consommation durable</i>	72
10) <i>Gestion des déchets</i>	73
11) <i>Tourisme</i>	74
12) <i>Energies renouvelables</i>	75
III. LES BESOINS EXPRIMES DANS LES ENTRETIENS PAR RAPPORT AUX ACTIONS DU PCET	76
1) <i>Un relai local de sensibilisation</i>	76
2) <i>Un acteur politique structurant de la transition énergétique</i>	77
IV. PRIORISATION DES THEMATIQUES A TRAVAILLER VIA LE PCET	77
1) <i>Les dynamiques à soutenir et/ou pérenniser</i>	77
2) <i>Les dynamiques d'actions à cadrer et/ou renforcer</i>	78
3) <i>Retour d'expérience : l'exemple du PCET du PETR du Doubs Central</i>	80

Introduction

Le stage se déroule du 05/03/2018 au 05/09/2018 sur le territoire du Projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger. Ce territoire se situe à la frontière Suisse, à l'est du département du Doubs. Il comprend 95 communes à forte dominante rurale, dont la plus importante est la commune de Morteau.

L'économie du Pays Horloger repose historiquement sur l'agriculture et l'industrie horlogère. L'activité agricole, qui s'appuie principalement sur l'AOP Comté, est une agriculture surtout d'élevage et à haute valeur ajoutée, développée en parallèle d'une sylviculture relativement dynamique. L'industrie horlogère, historiquement jurassienne, s'est développée majoritairement en Suisse, créant un dynamisme économique reposant sur les déplacements transfrontaliers et l'économie résidentielle (32% de la population active travaillent en Suisse en 2012). Le territoire possède également un patrimoine naturel remarquable, notamment en matière de paysages. Ces facteurs font du Pays Horloger un territoire très attractif, ce qui implique une pression foncière très forte.

Afin de protéger son patrimoine naturel remarquable et fragile, et afin d'orienter le développement sur des dynamiques plus durables, un projet de PNR a été mis en place sur le territoire, en partenariat avec les acteurs suisses.

Le Projet PNR du Doubs Horloger, dans lequel s'insère mon stage, est porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Horloger. Un PETR est un outil de coopération entre communautés de communes. C'est un statut juridique à part entière, introduit par la loi MAPTAM de 2014, et soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes fermés. Le PETR du Pays Horloger se compose d'un Comité de 25 membres représentant les communautés de communes adhérentes, d'un Conseil de développement, et d'une équipe de 7 agents qui l'animent au quotidien. Il élabore et met en œuvre, pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes qui le composent, un projet de territoire qui définit les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social. Le PETR est également sur ce territoire porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), depuis l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2014.

Le PETR du Pays Horloger élabore le projet de PNR en collaboration avec l'Association du Parc naturel régional du Doubs (suisse) (APNRD), qui est déjà labellisée PNR de l'autre côté de la frontière. L'objectif est à terme de créer un Parc transfrontalier qui reposerait sur une seule structure.

Après avoir passé l'avis d'opportunité en 2013, le PETR s'est lancé depuis dans l'élaboration de la Charte du futur Parc.

Mon stage se découpe en deux missions distinctes, reliées par leur thématique : la transition énergétique. Ma première mission consiste à finaliser les fiches-objectifs de la Charte portant sur ce thème. Ma deuxième mission porte sur le projet de Plan Climat Energie Territorial (PCET) du PETR, qui n'a pas encore de plan d'action clairement défini. Il s'agira donc de finaliser et concrétiser ce plan d'action, afin qu'il puisse être décliné en fiches actions par la suite.

Après une présentation de la mission et de son déroulement, ce rapport fera le point sur les résultats obtenus lors des missions. Il offrira ensuite une réflexion sur l'intérêt des PNR pour les territoires, avant de replacer le stage dans mon parcours professionnel.

Partie 1 – L'énergie au cœur de la mission de stage

A – Description et objectifs des missions confiées

1) Contexte :

a) *La Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger :*

Dans le cadre du processus pour être labellisé PNR, le PETR du Pays Horloger doit réaliser une Charte de développement durable. Il s'agit d'un document politique qui détermine la stratégie de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, sur une projection à 15 ans. Ce document permet également de matérialiser l'engagement des membres et signataires de la mise en œuvre du projet. C'est un travail collaboratif porté par les élus du PETR, réalisé autour d'ateliers divers impliquant tous les acteurs du territoire, ainsi que les partenaires principaux via un comité de pilotage.

Après la réalisation du diagnostic en 2015, plusieurs ateliers ont été organisés afin de définir en concertation les ambitions porteuses du projet. Mon stage s'inscrit dans la phase de rédaction des orientations stratégiques au sein d'un document appelé Rapport de Charte, sur la base du diagnostic et des ateliers précédents. Ce Rapport est également accompagné d'un Plan de Parc qui spatialise les mesures déclinées dans la stratégie. Je suis en charge de la partie du rapport qui porte sur la transition énergétique.

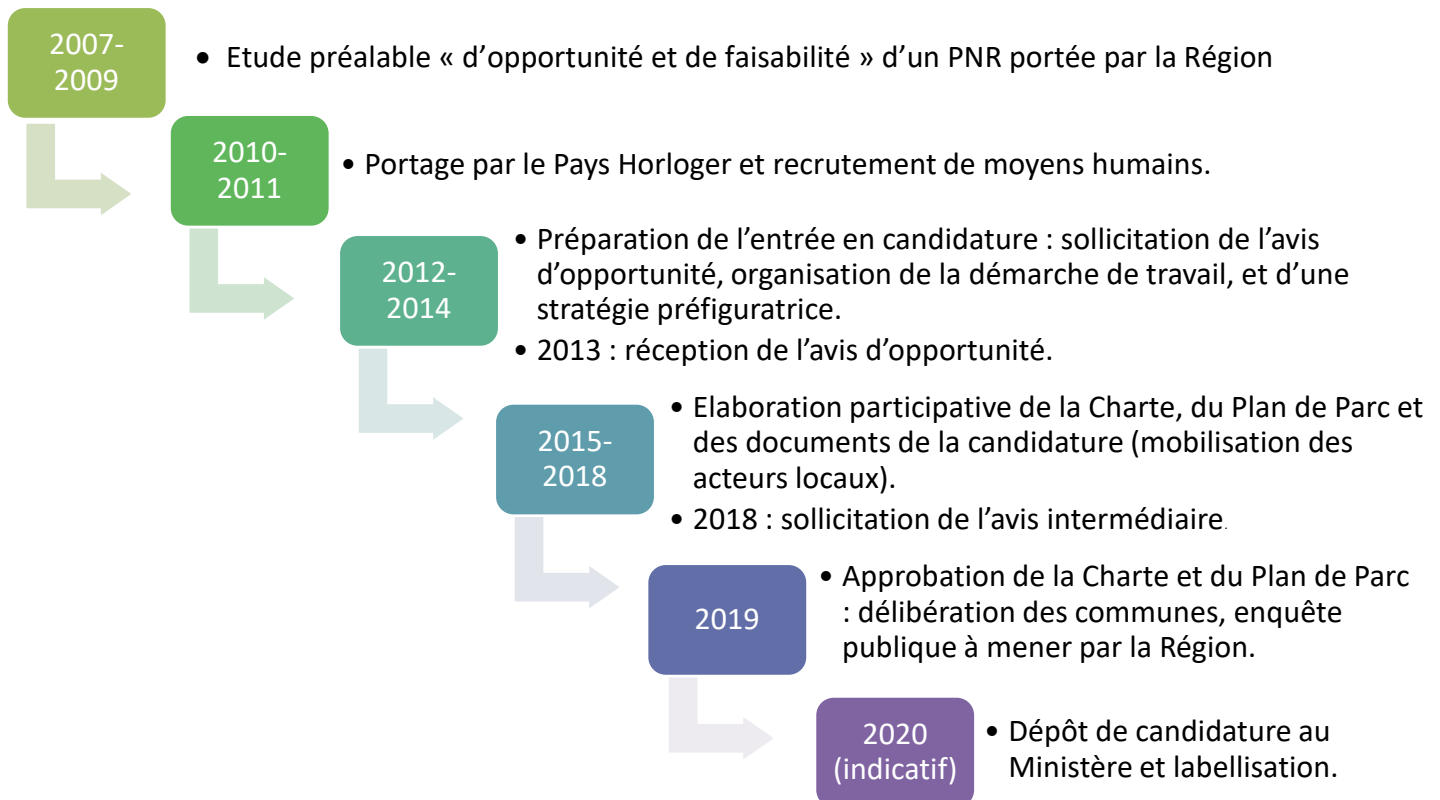


Figure 1 : Calendrier de la démarche de création du PNR du Doubs Horloger

b) Le projet de Plan Climat Energie Territorial (PCET) du PETR du Pays Horloger :

En parallèle du processus de labellisation PNR, le PETR porte également un projet de PCET. Après la réalisation en 2014 d'un diagnostic, composé du Profil Energie Climat et du Potentiel Energies Renouvelables du territoire, le PETR a organisé en 2015 des ateliers avec tous les acteurs du territoire en lien avec la thématique, afin de définir les objectifs de la stratégie, et des propositions d'actions. Une stratégie a ainsi été arrêtée fin 2015, sur la base du diagnostic, des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et des ateliers. Un premier plan d'actions pour l'exécution opérationnelle de cette stratégie a également été présenté, à partir des propositions faites lors des ateliers. Mon stage intervient donc dans la partie finale de la démarche d'avant-projet, où le PETR doit réaliser un plan d'action crédible et précis à mettre en œuvre pour dérouler sa stratégie.

2) La fiche de poste :

Cette partie présente les missions telles qu'elles ont été rédigées par la structure dans la fiche de poste pour mon stage.

a) La mission de contribution à la rédaction de la Charte :

La rédaction de la charte du futur PNR du Doubs Horloger arrive au stade final avant l'avis intermédiaire. Sur la base du diagnostic territorial, de l'avant-projet de Charte et des différentes étapes de la concertation, le stagiaire contribuera à la finalisation des fiches objectifs sur les thématiques climat et transition énergétique principalement.

Il participera également à la relecture croisée des fiches des différentes thématiques.

b) La mission d'accompagnement de la démarche PNR :

Autour de la rédaction de la Charte, la démarche PNR doit être accompagnée auprès des partenaires du territoire et des collectivités signataires de la future Charte. Le stagiaire sera associé à la diffusion de l'information et à la mise en œuvre de la stratégie de communication du PETR à travers la réalisation de rédactionnel notamment.

c) La mission de prise en charge du PCET :

Parallèlement à l'élaboration de la charte, le PETR met en œuvre son plan climat, le stagiaire sera associé aux démarches en cours en lien avec cette thématique.

3) Les objectifs définis dans le cahier des charges :

Le cahier des charges, demandé par l'Université, décrit avec précision les objectifs des missions proposées dans la fiche de poste. Il permet de définir précisément mon rôle dans les projets.

a) Pour le projet de Charte :

La rédaction des fiches « climat et transition énergétique » :

Le rapport de Charte se découpe en 4 axes. Ces axes, définis lors des ateliers de concertation, sont liés aux trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Le quatrième axe évoque le rôle fédérateur du Parc, qui réunit tous les acteurs autour de ces trois piliers.

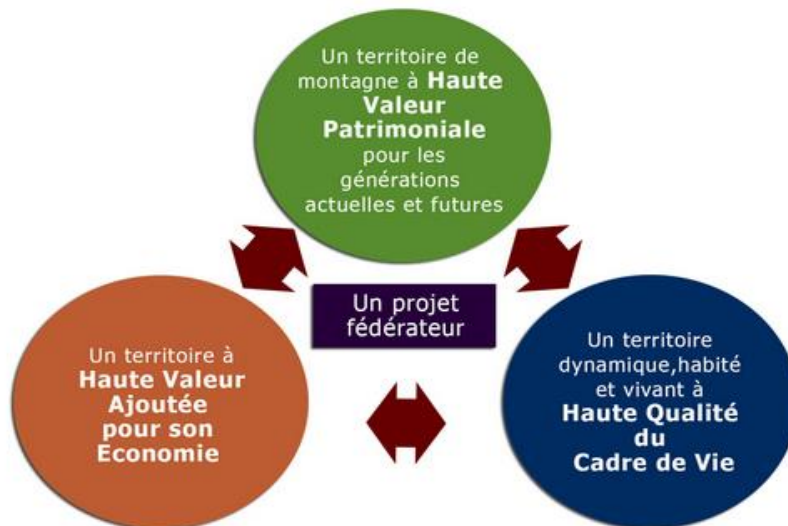


Figure 2: Les 4 axes du rapport de Charte

Ces axes sont déclinés en 9 orientations et 38 objectifs dont 10 objectifs phares. Chaque orientation porte une ambition du Parc. Ces orientations sont composées d'objectifs, eux même précisés par un contexte, des mesures, des engagements et des indicateurs d'évaluation. Ces différentes rubriques seront détaillées plus longuement dans la deuxième partie de ce rapport, portant sur les résultats. En effet, mon rôle consistait à rédiger, sur la base d'informations diverses et des propositions recueillies lors des ateliers, l'orientation 2.2 (située donc dans l'axe 2, en bleu sur le schéma), intitulée « Vers un territoire à énergie positive ». Cette orientation comprend quatre objectifs (cf. annexe 1). Je participe ainsi à la déclinaison des orientations stratégiques du Projet de PNR, ainsi qu'à la préparation de son évaluation.

La relecture croisée des différentes thématiques :

La deuxième partie de ma mission consistait à relire toutes les fiches-objectifs afin de corriger la langue et de reformuler les passages qui semblaient difficiles à comprendre pour un observateur extérieur. J'ai également proposé d'effectuer la mise en page finale de la Charte via la mise en place d'une charte graphique à appliquer à tout le document, ainsi que de réaliser le glossaire et le lexique (excepté pour la partie environnement) du rapport. Cet ajout dans ma mission s'est aussi étendu à la mise en page du diagnostic, afin d'harmoniser les différents documents du projet, ainsi qu'à la mise à jour du tableau de bord des retours des partenaires concernant leurs engagements dans la Charte.

La stratégie de communication sur le Projet de PNR :

Les objectifs pour cette partie de ma mission n'ont pas été développés dans le cahier des charges, ils sont donc similaires à ce qui est indiqué dans la fiche de poste.

b) Pour le projet de Plan Climat :

La stratégie de PCET ayant déjà été établie, mon rôle consistait donc à finaliser le plan d'action pour sa mise en œuvre. A partir des propositions faites lors des ateliers, je devais donc préciser les actions, les rendre crédibles et réalistes, et les prioriser, afin d'arriver à un plan d'action concret et opérationnel.

B – Mise en pratique

1) Les changements par rapport au cahier des charges dans la réalisation effective des missions et les moyens mis à disposition :

a) Pour la rédaction des fiches-objectifs de la Charte sur la transition énergétique :

Cette mission a bien correspondu à ce qui était annoncé dans le cahier des charges. Pourtant, elle ne m'a pris que peu de temps par rapport au travail réalisé sur la mise en page et la relecture, malgré son caractère stratégique dans le projet.

Pour réaliser cette mission, j'avais à ma disposition le diagnostic territorial du projet de PNR, ainsi que le Profil Energie Climat du territoire. J'avais également accès à toutes les autres fiches de la Charte, ainsi qu'à des exemples de Chartes d'autres territoires (ex : PNR des Monts d'Ardèche). De plus, mon tuteur me transmettait tous les mails de retour des partenaires en lien avec ma thématique, et je participais aux réunions concernant les engagements des élus locaux et l'évaluation de la Charte.

b) Pour la relecture des autres thématiques dans la Charte et la réalisation de la mise en page :

Malgré son caractère annexe qui transparaisait dans la fiche de poste et le cahier des charges, cette tâche est celle qui m'a pris le plus de temps durant la première partie de mon stage. Mon rôle en effet était de relire les 222 pages du rapport de Charte, puis de leur appliquer la charte graphique établie, en apportant au fur et à mesure les modifications mises en place par mes collègues.

Pour réaliser cette tâche, j'avais à ma disposition les exemples d'autres chartes, toutes les fiches du projet, le logiciel Inkscape pour réaliser les icônes concernant la priorisation des mesures et des objectifs, et j'étais en lien avec toute l'équipe du PETR.

c) Pour la participation à la communication autour du Projet de Parc :

Malgré son caractère relevant du domaine de l'observation plus que de la participation véritable, cette mission était clairement annoncée dans la fiche de poste, puis le cahier des

charges. Pourtant, je n'ai pas été sollicitée pour la communication sur la Charte. En effet, il était préférable au vu de la durée allouée pour le stage de passer directement à la mission concernant le PCET, afin d'avoir suffisamment de temps pour pouvoir la réaliser convenablement.

d) Pour la prise en charge du projet de PCET :

La mission de finalisation du plan d'action du PCET correspondait bien à ce qui avait été annoncé dans le cahier des charges. Au cours de la réalisation de cette mission s'est rajoutée une seconde mission en lien avec la première, seconde mission qui n'apparaissait ni dans la fiche de poste, ni dans le cahier des charges. En effet, la documentation du PCET datait au mieux de 2016. Or, il est difficile d'établir un plan d'action crédible en se basant sur des données datant de plus d'un an. Ainsi, ma seconde mission consistait à établir un état des lieux de toutes les actions réalisées depuis 2016 sur le territoire dans le domaine de l'énergie et du climat, en lien avec les objectifs du PCET (cf. annexe 3). C'est la mission qui m'a pris le plus de temps.

Pour réaliser cette double tâche, j'avais à ma disposition toute la documentation en lien avec le PCET (enquêtes, études, benchmarking) ainsi que des exemples d'autres Plans Climat. J'avais également accès à toute la documentation disponible au PETR, ainsi qu'à une liste de personnes ressources fournie par mon tuteur, que je pouvais contacter via un des téléphones du PETR.

2) Les impressions rencontrées sur les missions et les solutions proposées aux éventuelles difficultés :

a) Une implication importante sur des documents stratégiques : une véritable mission de chargé de mission dans la rédaction des fiches de la Charte et la finalisation du Plan Climat :

La réalisation des fiches-objectifs de la Charte était très intéressante, car stratégique et au cœur de la mission proposée. Elle m'a permis de m'impliquer dans le projet, et de développer mes connaissances en politiques de gestion énergétique.

Malgré sa description succincte dans la fiche de poste, la mission relative au plan d'action du Plan Climat et à l'état des lieux auquel il est lié fut la partie la plus enrichissante de mon travail, car elle m'a permis d'avoir une réflexion stratégique plus poussée que pour la Charte, et de découvrir le territoire sur le terrain via des acteurs variés. De plus, les demandes pour ce travail étant assez floues, j'avais une grande liberté dans le choix des livrables et de leur contenu, notamment pour l'état des lieux, ce qui m'a permis de développer ma curiosité et mon autonomie.

b) Une mise à l'écart de ma participation à la communication autour du projet de PNR : une dimension trop sensible pour permettre une véritable prise en main :

La tâche de mise en page de la Charte m'a été confiée à mon initiative, mais ne m'a pas apporté l'implication escomptée. Elle n'était pas gratifiante. En effet, il m'arrivait d'oublier des modifications ou de ne pas les prendre en compte car je n'avais pas été prévenue de

leur mise en place. Par ailleurs, je ne pouvais rien apporter d'innovant et je devais me contenter de suivre les consignes, car le document Charte étant sensible politiquement, je ne pouvais prendre aucune décision le concernant. Même pour des questions de mise en page, les décisions finales étaient prises lors des COPIL, qui étaient des réunions à hauts enjeux politiques. Je n'ai pas pu anticiper cette dimension de la mission au vu de la fiche de poste, et je n'ai pas eu l'impression d'effectuer dans cette tâche un travail au niveau de ma formation.

D'autre part, la tâche de participation à la stratégie de communication autour de la Charte initialement prévue dans la fiche de poste n'a finalement pas eu lieu. Le projet étant trop sensible politiquement, le PETR ne pouvait se permettre aucun écart dans l'argumentation en faveur du PNR, et mon tuteur ne pouvait donc pas m'impliquer dans cette partie du projet, malgré sa dimension pédagogique potentiellement très enrichissante sur la gestion politique des projets de développement territorial. Ainsi, ce sont les chargés de mission du PETR et les élus du Comité syndical qui se sont occupés de cet aspect. D'autre part, comme évoqué plus haut, mon stage ne durant que six mois, mon tuteur a préféré que je commence assez tôt à travailler sur le projet de PCET, plus intéressant car plus opérationnel, et qui nécessitait en effet de s'investir longuement.

Afin de pallier à cette difficulté, l'une des solutions aurait pu être d'aller par moi-même rencontrer des acteurs du territoire, et ainsi mettre en œuvre ma curiosité, chose qui m'a été permise plus tard dans le cadre de ma mission sur le projet de PCET. Pour le projet de Charte, j'aurais pu avoir une meilleure appréhension de la sensibilité politique du projet en rencontrant par exemple les acteurs suivants :

- L'APNRD ;
- Une coopérative fromagère ;
- La Fédération des communes forestières et Fibois ;
- Des associations d'habitants ;
- La DREAL ;
- L'office du tourisme ;
- Les maires de communes isolées ;
- Des travailleurs frontaliers ;
- L'AUD ;
- Charquemont Lutte Anti Campagnol (CLAC) ;
- La Fédération départementale de Pêche ;
- Le Syndicat du bassin versant du Doubs ;
- ...

Partie 2 – Des documents stratégiques

A – Mission 1 : La Charte du Projet de PNR :

1) Rappel des objectifs de la mission :

a) *La rédaction des fiches :*

Les fiches-objectifs que je devais finaliser se situent dans l'orientation de la Charte intitulée « Vers un territoire à énergie positive ». Ces fiches avaient déjà été travaillées auparavant, mais restaient sous la forme de listes de propositions. L'objectif de mon travail consistait donc à rendre ces fiches claires, structurées et orientées dans les ambitions définies pour la Charte.

Cet objectif se déclinait en plusieurs tâches, que l'on peut appeler sous-objectifs, présentés ci-dessous :

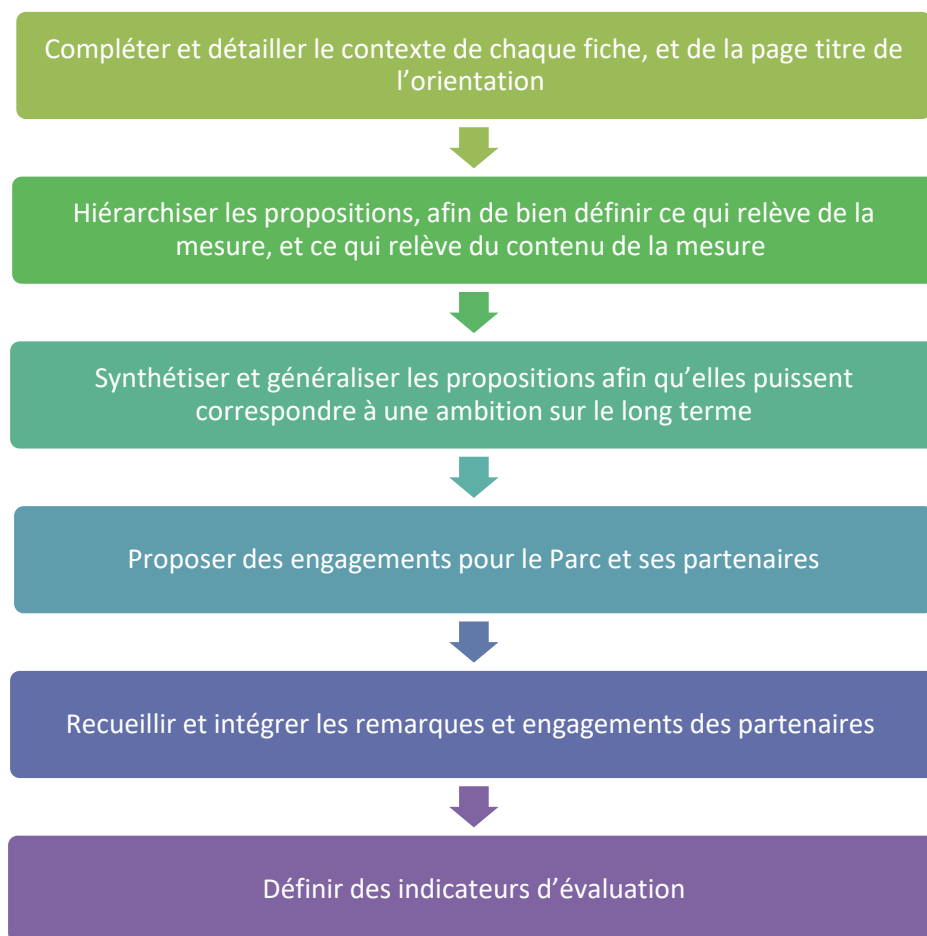


Figure 3 : Sous-objectifs de la mission relative à la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger

b) La relecture et mise en page :

Mon travail dans la relecture et la mise en page avait deux objectifs : rendre le document plus agréable à lire et plus maniable, et vérifier qu'il pouvait être compris par tous. En effet, la Charte est un document qui a pour vocation d'être diffusé au grand public.

2) Les contraintes :

La difficulté principale pour réaliser les fiches climat énergie de la Charte résidait dans le fait qu'il fallait réussir à être à la fois précis et général dans la formulation. En effet, si on fait exception des objectifs dit « phares », les objectifs du rapport de Charte ne sont pas quantifiés, et n'ont pas à l'être, car le document doit pouvoir être porté sur 15 ans. Il s'agissait donc plus ici d'exprimer une ambition, un idéal à atteindre, que de décliner une stratégie concrète et opérationnelle. Par ailleurs, les informations desquelles je parlais pour réaliser les fiches n'étaient pas organisées, et nécessitaient donc une priorisation et une reformulation selon qu'elles portaient sur des données précises ou très générales.

Les tâches de relecture et de mises en page devaient se faire en concertation avec toute l'équipe du PETR. Les contraintes ici étaient donc techniques, car il s'agissait de constamment mettre à jour un document dont les modifications étaient réalisées par cinq personnes différentes sur cinq ordinateurs différents, mais toutes sur le même document. Or, il était impossible de travailler sur le même document en même temps. Cela demandait donc une grande concentration pour ne pas oublier ou effacer une modification dans le processus d'harmonisation et de compilation de toutes les fiches, et une grande patience face aux limites techniques des logiciels (Microsoft Word et Sugarsync). D'autre part, la difficulté résidait aussi dans la communication, car il arrivait que des modifications soient effectuées dans la charte graphique sans qu'elles soient ensuite transmises de manière claire, m'obligeant ainsi à travailler avec une charte graphique fluctuante, et donc à la réappliquer régulièrement à l'entièreté du document.

3) La méthodologie de réalisation et les résultats :

a) Les fiches-objectifs de la Charte du Projet de PNR :

Comme dit précédemment, les fiches-objectifs que j'ai réalisées sont intégrées dans un ensemble plus vaste qui est le document Charte complet. J'ai ainsi finalisé quatre objectifs, tous situés dans l'orientation intitulée « 2.2 Vers un territoire à énergie positive », elle-même comprise dans l'axe 2, « Un territoire dynamique, habité et vivant, à Haute Qualité du Cadre de Vie ». Les autres axes et orientations ont été pris en charge par les différents chargés de mission du PETR. Les titres de chaque axe, orientation et objectif ont été définis au préalable par le bureau d'étude Indiggo, au début du travail de rédaction du rapport de Charte qui a commencé avant mon arrivée dans la structure.

Afin d'avoir une meilleure vision de ce qui est présenté ici, il est conseillé de se reporter à l'annexe 1 pour tout ce qui est décrit dans cette partie. Les résultats obtenus seront exposés en détail dans ce rapport uniquement pour l'objectif 2.2.1, dans un souci de synthèse (cf. annexe 1 objectif 2.2.1).

L'orientation 2.2 comporte un contexte de présentation que j'ai rédigé, et qui présente de façon synthétique les enjeux de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables, mais aussi d'adaptation au changement climatique et de santé par le biais de la qualité de l'air, en lien avec les ambitions définies dans la démarche. Dans l'introduction de l'orientation, on retrouve aussi des indicateurs de contexte que j'ai déterminés en lien avec le cabinet Contorsium Consultant. Ces indicateurs permettent d'évaluer de façon globale l'évolution des tendances, afin de voir si la démarche Parc apporte une différence, mais ce ne sont pas des indicateurs précis de l'action du futur Parc. Ces indicateurs portent sur la quantité de déchets par habitant, les consommations énergétiques par secteur, le taux d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), etc. ... Ils permettront une évaluation facilitée de la Charte, car ils ont été définis en amont de sa mise en pratique.

J'ai ensuite finalisé les quatre fiches contenues dans l'orientation :

- Objectif 2.2.1 Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire
- Objectif 2.2.2 Développer des énergies renouvelables et de récupération intégrées au territoire
- Objectif 2.2.3 Accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques
- Objectif 2.2.4 Soutenir, encourager et accompagner les entreprises vers la performance environnementale

Au départ, les fiches-objectifs étaient des brouillons se présentant sous la forme de cinq recueils d'informations tirés des propositions faites pendant les ateliers participatifs. Personne n'avait pu retravailler en profondeur ces informations depuis, car le PETR ne comporte pas de spécialiste dans le domaine de la transition énergétique. Comme dit précédemment, il s'agissait, à partir de cette base, de rédiger les différentes rubriques de chaque fiche, présentées ci-dessous.

Le contexte :

Le contexte reprend les enjeux définis dans le diagnostic. Il rappelle l'intérêt de réaliser l'objectif, et consiste en une sorte de déclinaison du titre de l'objectif. Le contexte est à la fois très général et ciblé. Ainsi, il permet d'avoir une idée des domaines d'action dans lesquels le Parc doit se positionner, en donnant des chiffres des consommations et productions d'énergie, tout en présentant les ambitions générales de l'objectif.

Dans l'objectif 2.2.1, le contexte rappelle d'abord l'importance des rejets de GES et des consommations énergétiques sur le territoire (supérieurs à la moyenne nationale) ainsi que les secteurs qui leurs sont liés (résidentiel, transports, etc.), avant de définir de façon très générale ce que doit faire un territoire qui se veut à énergie positive dans cette situation (réduction des consommations, des émissions, évolution des pratiques, sobriété et efficacité dans la gestion énergétique).

Les résultats et indicateurs de résultats :

Il y a deux types d'objectifs dans la Charte : les objectifs dits « phare », qui sont quantifiés, et les autres objectifs, qui ne sont pas chiffrés. Dans mes réalisations, seul l'objectif 2.2.1 est

considéré comme phare. Ce choix a été fait par les élus porteurs du Projet de PNR, lors de réunions de travail.

Les objectifs phares sont quantifiés via la définition de résultats à atteindre, qui sont chiffrés. Ils permettront, lors de l'évaluation de la Charte, de voir si les actions du Parc ont permis des avancées significatives sur les enjeux définis comme prioritaires. Afin de voir si l'objectif a été atteint, des indicateurs quantitatifs sont joints à ces résultats pour faciliter l'évaluation. Ces indicateurs sont désignés comme « indicateurs de résultats ». Les résultats ont été choisis en fonction des enjeux de l'objectif, des volontés politiques, et de la possibilité de les évaluer via des indicateurs calculables. Ils sont à la fois réalisables et ambitieux.

Dans l'objectif 2.2.1, les résultats à atteindre sont les suivants :

- « - 50% du patrimoine public bâti neuf des collectivités est performant énergétiquement (labellisation BEPos, ...).
- Augmentation de 50% de la quantité de déchets recyclés et/ou compostés. »

A ces deux résultats sont associés les indicateurs suivants :

- « - Part de nouveaux bâtiments publics labélisés BEPos.
- Evolution du poids en kg/habitant/an des recyclables triés, évolution du nombre de composteurs publics et privés en activité sur le territoire. »

Les mesures et le contenu des mesures :

Les mesures sont les thématiques à travailler en lien avec l'objectif. Elles sont définies plus précisément via la rubrique « Contenu des mesures », qui permet de présenter, par mesure, tous les domaines d'actions en lien avec les enjeux définis dans le contexte.

Les mesures, et le contenu de ces mesures, ont été définis via les ateliers participatifs, mais aussi par le biais du diagnostic et, pour l'orientation 2.2, du Profil Energie Climat relié au projet de PCET.

Mon travail consistait à reformuler ces rubriques, les organiser et les compléter. La difficulté résidait dans la généralisation du propos, car chaque mesure ne doit pas être trop précise, pour pouvoir s'inscrire dans une temporalité de 15 ans. Cette synthétisation des propositions m'a amené à réduire le nombre d'objectifs, passant de cinq à quatre.

La Région et l'Etat étant financeurs du futur Parc, ils avaient également un droit de regard sur l'entièreté des fiches, ce qui m'a amené à faire de nombreuses modifications sur les mesures et contenu des mesures en fonction de leurs remarques. J'ai toutefois consciemment mis de côté certaines remarques qui ne me paraissaient pas pertinentes, et en rédigeant une explication argumentée que Y. NANCY, mon tuteur et directeur du PETR, a transmis aux services concernés.

L'intérêt de ces rubriques repose dans leur exhaustivité et leur généralité. En effet, elles permettent d'intégrer dans la démarche PNR toutes les réalisations (actions, projets, plans, etc.) qui seront mise en place sur une durée de 15 ans. Dans les objectifs phares, les mesures sont parfois priorisées dans le temps via des logos, mais ce n'est pas le cas dans l'objectif 2.2.1. Le contenu des mesures est ambitieux, afin de correspondre aux enjeux définis dans le contexte de l'objectif, mais aussi de l'orientation. Il peut contenir des exemples d'actions précises, afin de bien faire comprendre comment sera déclinée la proposition. Parfois, le

contenu des mesures fait référence à d'autres objectifs de la Charte, afin d'éviter les répétitions et de les mettre en lien.

Dans l'objectif 2.2.1, les mesures définies sont les suivantes :

- « - Développer l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leurs patrimoines et dans l'exercice de leurs compétences.
- Réduire l'impact des déchets et de l'alimentation.
- Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments et aménager un territoire sobre en énergie.
- Favoriser des activités économiques sobres en énergie.
- Limiter les déplacements par une politique d'aménagement durable et le développement d'une offre de services locale. »

La mesure intitulée « Réduire l'impact des déchets et de l'alimentation. » a pour contenu les propositions suivantes :

- « - Développer des circuits courts de commercialisation valorisant les ressources locales (alimentation, bois, ...), notamment par le biais de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- Accompagner les initiatives permettant de développer la résilience du territoire (potagers, vergers, affouage ...) (individuels et collectifs).
- Réduire les volumes de déchets produits, les valoriser dans une logique d'économie circulaire (réemploi, recyclage ...) et minimiser l'impact de leur traitement. Réduire et mieux valoriser les déchets verts et ménagers (diffusion des composteurs collectifs ou individuels, déchetteries mobiles et développement de nouvelles déchetteries, ressourceries, ...).
- Réduire l'impact de l'alimentation en développant des méthodes de production respectueuses de l'environnement, moins consommatrices en énergie et moins émettrices en GES, en favorisant les circuits alimentaires courts et de proximité, en réduisant le gaspillage alimentaire, en valorisant les déchets organiques liés à l'alimentation (cf. objectif 3.2.2.). »

Le rôle du Parc :

Cette rubrique définit les domaines où le Parc devra agir, par rapport aux mesures proposées. Ces domaines couvrent l'intégralité des mesures proposées dans l'objectif, tout en se limitant aux compétences de la structure. Le rôle du Parc devait être affirmatif et ambitieux, afin d'aller loin dans le projet.

Dans l'objectif 2.2.1, le rôle du Parc comprend les domaines suivants :

- « - Accompagner les collectivités dans leurs démarches d'exemplarité.
- Accompagner les collectivités dans la mutualisation de leurs moyens pour les politiques de gestion énergétique, en lien avec les syndicats d'énergie.

- Organiser, relayer et amplifier l'information pédagogique sur les démarches d'économie d'énergie, de réduction des déchets, les circuits courts et sur les formations professionnelles sur le thème de l'énergie.
- Mettre en œuvre et inscrire dans le temps long les actions du Plan Climat Energie Territorial (PCET) relatives à la sobriété énergétique et mettre en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). »

On notera que chaque proposition se rapporte à une ou plusieurs mesures citées plus haut. Par exemple, la première proposition correspond à la première mesure.

Les engagements des partenaires :

Cette partie définit les domaines de compétence des partenaires par rapport aux mesures proposées. Il s'agit de tous les partenaires signataires de la Charte. Ces domaines couvrent l'intégralité des mesures proposées dans l'objectif, tout en se limitant aux compétences de chaque structure.

Chaque engagement a été validé et/ou proposé par le partenaire concerné. En effet, une fois la première version des fiches-objectifs finalisées, elles ont été soumises aux différents partenaires : Etat, Région, Département et intercommunalités. Ces derniers devaient confirmer et rajouter leurs engagements dans des mails ou lors de réunions (pour les collectivités locales).

Cette partie comporte aussi une liste des différents partenaires associés, mais non signataires, afin de laisser la possibilité de créer des partenariats avec tous les acteurs du territoire en lien avec la thématique de l'objectif.

Dans l'objectif 2.2.1, les engagements validés par les partenaires sont les suivants :

« - L'Etat s'engage à :

- Associer le Parc dans la diffusion de l'information concernant l'élaboration de tout document de planification en matière de réglementation énergétique du bâti qui concerne son territoire.
- Développer des démarches de réduction des consommations énergétiques.
- Mettre à disposition du Parc les outils institutionnels existants.
- Au travers de l'ADEME, développer des campagnes de sensibilisation auprès de tous les types d'acteurs pour la réduction des déchets et la promotion des bâtiments à haute performance énergétique et des mobilités douces.
- Au travers de l'ADEME, proposer et développer des outils, méthodes et financements en faveur des projets de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, que ce soit envers les collectivités, les acteurs économiques ou les initiatives citoyennes.
- Au travers de l'ADEME, soutenir et développer la recherche et l'innovation pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :
 - Poursuivre et développer les démarches de soutien aux collectivités dans leurs politiques énergétiques, en lien avec en lien avec l'ADEME et service de l'Etat, et notamment les syndicats d'énergie.
 - Mettre en œuvre le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) pour la rénovation énergétique complète et performante du parc résidentiel privé, en veillant à la bonne articulation entre les échelons d'intervention régional et territorial.
 - Poursuivre et développer des formations professionnelles sur le thème de l'énergie dans le bâti.
 - Soutenir les initiatives permettant la rénovation du bâti.
 - Promouvoir et accompagner le développement d'une organisation durable des mobilités (cf. objectifs 2.1.5 et 2.1.6.).
- Le Département du Doubs s'engage à :
 - Poursuivre l'accompagnement des collectivités en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments.
- Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :
 - Poursuivre et développer des actions en faveur de la sobriété énergétique, en lien avec les syndicats compétents du territoire (Préval Haut-Doubs, SYDED, ...) (ex : démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS)).
 - Engager et développer des actions en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
 - Intégrer des objectifs énergétiques aux documents d'urbanisme.
 - Réaliser des projets urbanistiques exemplaires en termes de performances énergétiques.
- Les partenaires associés :
 - Acteurs économiques du territoire, associations, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional du Doubs suisse, PREVAL, SYDED, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Villes Portes, ... »

Les indicateurs de réalisation :

Cette rubrique permet d'anticiper les périodes d'évaluation de l'action du Parc (intermédiaire et finale), en ciblant les critères sur lesquels les mesures seront évaluées.

Sur la base des explications reçues lors de la réunion avec le bureau d'étude Consortium Consultant, des indicateurs de réalisation ont été établis, en lien avec les indicateurs de contexte et les indicateurs de résultats évoqués plus haut. Pour rappel, les indicateurs de contexte permettent d'évaluer la pertinence de l'orientation, les indicateurs de résultats

évaluent la réussite des objectifs prioritaires, tandis que les indicateurs de réalisation évaluent l'avancée des mesures.

Les indicateurs de réalisation sont quantifiables et représentatifs de la dynamique, et permettront, lors de l'évaluation intermédiaire notamment, de juger de l'avancée de la réalisation de chaque mesure et de redéfinir si besoin les priorités pour organiser l'action du Parc. Le nombre d'indicateurs est volontairement limité (1 par mesure) afin de faciliter la démarche d'évaluation.

Dans l'objectif 2.2.1, les indicateurs de réalisation se déclinent comme il suit :


- « - Nombre de réunions avec les collectivités en faveur de la performance énergétique de leur patrimoine bâti.
- Nombre de partenariats développés sur les circuits courts.
- Nombre d'actions de sensibilisation en faveur de la réduction et du tri des déchets.
- Nombre d'actions de sensibilisation et de partenariats en faveur de la réduction des consommations énergétiques dans les activités économiques. »

On note que, comme dit précédemment, les indicateurs correspondent chacun à une mesure de l'objectif. Ainsi, le premier indicateur correspond à la première mesure.

b) La relecture et la mise en page du rapport de Charte :

Pour cette mission, j'ai commencé par relire les différentes fiches de la Charte, qui reposaient sur une mise en page simple et peu fonctionnelle (tableaux word). Cette relecture a permis de vérifier les formulations, la langue et la compréhension du texte. Elle m'a aussi donné une vision d'ensemble, et c'est pourquoi j'ai proposé de m'occuper de renouveler la mise en page de l'ensemble du document Charte, afin que ce dernier soit plus lisible et plus facile d'accès pour les partenaires.

Les fiches étaient réunies par axes. Afin de faire une mise en page consensuelle, j'ai fait plusieurs propositions de charte graphique que j'ai soumises à tous les membres du PETR travaillant sur le rapport de Charte du Projet de PNR. Cette charte graphique propose 4 couleurs de titres (1 par axe) en lien avec les couleurs définies dans le sommaire du rapport de Charte réalisé par le bureau d'étude Inddigo, et une police pour tous le document, avec des typologies spécifiques pour les titres (tailles, épaisseur). Ce travail a également permis de définir les logos signalant les objectifs phares et la priorisation des mesures dans ces objectifs. Le rapport de Charte comprend également des logos faisant référence au Plan de Parc, qui spatialise les mesures, mais je n'ai pas participé à leur définition.

Les objectifs phares sont signalés par le logo suivant :  Il s'agit d'une horloge, pour faire référence au Doubs Horloger.

Les mesures déclinées dans les objectifs phares sont priorisées dans le temps via les logos suivants :

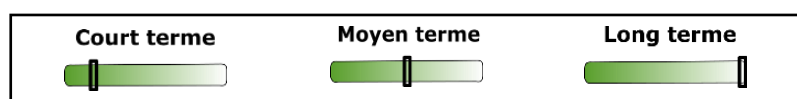


Figure 4 : Logo de priorisation des mesures dans la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger.

Mon travail sur la mise en page comprenait également une phase d'harmonisation des termes, établis lors des réunions d'équipe.

Enfin, j'ai aussi réalisé le glossaire, qui définit tous les sigles présents dans le rapport de Charte, ainsi que le lexique (sauf pour la partie environnement), qui donne les définitions des termes techniques ou peu courants.

Il s'agissait d'un travail de vulgarisation et d'accessibilité. Le résultat obtenu est une mise en page claire, avec un code couleur et des logos explicites, et un texte compréhensible et fluide malgré la longueur du document. L'entièreté du rapport de Charte doté de cette mise en page est aujourd'hui disponible sur le site du Pays Horloger :

http://pays-horloger.fr/upload/pnr/Phase_elaboration_Charte/Charte_V2.0_2018_05_15.pdf

4) Perspectives :

Le rapport de Charte auquel j'ai participé est un document travaillé depuis 2014 en concertation avec tous les acteurs locaux. C'est donc une étape cruciale qui vient d'être franchie avec l'aboutissement du rapport de Charte, envoyé pour avis intermédiaire début mai 2018.

Il s'agit maintenant pour le PETR de mobiliser les acteurs locaux, en attendant le retour des instances qui évaluent le document. En effet, une fois ce retour effectué, la Charte doit être approuvée par les 95 communes du territoire de projet, avant d'être soumise à enquête publique. C'est donc un travail de persuasion et d'animation important qui attend les acteurs du projet, avant de pouvoir finalement déposer le dossier de candidature au Ministère.

B – Mission 2 : Le Plan Climat Energie Territorial

1) Rappel des objectifs de la mission :

Le livrable demandé était double. Il s'agissait de réaliser un état des lieux rapide du territoire, comprenant toutes les actions en lien avec la transition énergétique effectuées sur le territoire depuis 2016 ; puis de se servir de cet état des lieux pour mettre à jour et finaliser le plan d'actions du PCET, afin que celui-ci soit prêt à être décliné en fiches-actions.

Les tâches, ou sous-objectifs, à effectuer étaient donc les suivantes :



Figure 5 : Sous-objectifs de la mission relative au projet de PCET du PETR du Pays Horloger

2) Les contraintes :

L'une des contraintes dans la réalisation de ma mission résidait dans le fait que les objectifs du Plan Climat avaient été définis trois ans auparavant. Je me suis donc largement appuyée sur le travail réalisé en 2015, mais aussi sur des recherches d'actions similaires, afin de préciser les actions proposées.

De plus, la réalisation de l'état des lieux était une demande très générale, il m'a donc fallu affiner mes recherches en définissant différentes thématiques couvrant l'ensemble des actions en lien avec la transition énergétique (mobilité, déchets, urbanisme, énergies renouvelables, ...).

D'autre part, j'ai dû rechercher par moi-même des contacts supplémentaires afin de compléter la liste fournie, et ainsi de couvrir l'ensemble des thématiques d'actions de l'état des lieux.

Enfin, les consignes venaient au fur et à mesure et n'avaient pas été définies précisément dès le début, j'ai donc dû adapter mes livrables au fil du temps.

3) La méthodologie de réalisation et les résultats :

Cette mission comprend plusieurs livrables : un plan d'action sous forme de tableau (annexe 2), un état des lieux sous forme de tableau (annexe 3), un bilan de l'état des lieux sous forme de rapport (annexe 4), un annuaire des acteurs rencontrés, des grilles et compte-rendu d'entretiens, et nombres de documentations diverses recueillies au cours de mes recherches.

a) L'état des lieux 2018 du PCET :

Il n'y avait pas d'état des lieux existant sur les actions en cours ou en projet en lien avec la transition énergétique depuis 2015. J'ai donc créé un tableau regroupant des thématiques de façon plus détaillée que le Plan Climat, qui m'a servi de support pour recueillir les données. Dans ce tableau, j'ai essayé de rassembler toutes les données relevant des thématiques, en lien avec les actions du plan d'action, et en restant le plus exhaustif possible. Il réunit toutes sortes d'actions, de programmes, d'aides financières, triés par catégories et sous catégories (cf. annexe 3). Il n'est bien sûr pas exhaustif, compte tenu du temps et des moyens que j'avais pour cette mission.

Afin de récupérer les données, j'ai d'abord fait une première recherche de données sur internet et via les documents papiers fournis par le PETR. Mais les données ainsi récupérées étaient assez peu nombreuses. J'ai donc ensuite, sur les conseils de mon tuteur, mis en place une enquête exploratoire.

Pour réaliser cette enquête, j'ai d'abord fait un annuaire qui regroupe tous les contacts potentiellement intéressants pour chaque thématique, sur la base de mes premières recherches et des données fournies par mon tuteur. Bien sûr cet annuaire n'est pas complet, et sera à compléter régulièrement par la personne qui reprendra le projet. J'ai ensuite tenté de contacter les acteurs qui me paraissaient clés pour le territoire et potentiellement intéressés par le projet de Plan Climat, en essayant de balayer une large typologie. J'ai ainsi obtenu 15 rendez-vous. Pour chaque rendez-vous, j'ai réalisé un questionnaire spécifique en fonction des données recherchées et des compétences de la structure, sur la base de questions ouvertes. Une fois les entretiens réalisés, j'ai compilé les données recueillies dans le tableau créé au départ (cf. annexe 3), et effectué un compte-rendu synthétique de chaque entretien. J'ai aussi conservé des enregistrements effectués lors des entretiens lorsque cela était possible. Pour plus de détails dans la réalisation de l'enquête, il est conseillé de se reporter à l'annexe 4.

Le tableau devenant de plus en plus dense, et certaines données ne pouvant y figurer car très subjectives et qualitatives, j'ai ensuite réalisé un bilan de l'état des lieux décrivant la méthodologie mise en place, les données recueillies par thématique avec les acteurs interrogés, les partenariats possibles, les attentes des acteurs interrogés par rapport au Plan Climat et proposant une priorisation des thématiques afin de cibler particulièrement celles où les actions sont peu nombreuses et/ou qui ont un gros besoin d'animation, comme me l'a suggéré mon tuteur (annexe 4). Ce bilan a permis ensuite la mise à jour du plan d'action en fonction des données et avis recueillis. Il consiste plus en une sorte d'analyse du tableau qu'une simple synthèse. Il permet non seulement d'exposer la méthodologie, mais également de montrer les limites de l'étude. Il priorise les thématiques à travailler en prenant en compte non seulement les attentes des potentiels partenaires, mais aussi en mettant l'accent sur les thèmes qui semblent mis de côté dans la dynamique générale.

J'ai également compilé dans des dossiers papiers ou numériques tous les documents récupérés dans mes recherches auxquels je fais référence dans le tableau de l'état des lieux.

Chacun des livrables a été travaillé de manière à être le plus clair et le plus compréhensible possible, afin de pouvoir facilement être repris ensuite par le prochain porteur du projet.

b) Le plan d'action du PCET :

La démarche de Plan Climat a commencé en 2012. Après un état des lieux des émissions de GES sur le territoire, puis l'organisation de plusieurs ateliers participatifs en 2015, une stratégie a été élaborée, ainsi qu'une première version du plan d'action sur la base de cette stratégie et des résultats des ateliers, et de la récupération de nombreuses informations. Puis, faute de moyens humains, le projet n'a pas progressé jusqu'à mon arrivée.

Ma base de travail regroupait toutes les propositions d'actions faites par les élus et techniciens du territoire impliqués dans la démarche. Afin de répondre aux objectifs de la mission, le plan d'action final se présente sous la forme d'un tableau composé de plusieurs rubriques (une par colonne, cf. annexe 2), décrites ci-dessous.

Afin de mieux comprendre les résultats présentés ici, il est conseillé de se reporter à l'annexe 2 pour toutes les références.

Les orientations stratégiques :

Elles sont tirées de la stratégie élaborée en 2015. Elles représentent les grands domaines d'actions à travailler par thématique.

Par exemple dans la thématique intitulée « Sobriété énergétique », la première orientation stratégique est « 1. Agir pour le particulier "Développer une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique" ».

Les actions :

Elles sont classées par types d'action, selon la terminologie élaborée dans la stratégie de 2015. Pour chaque type d'actions, plusieurs actions opérationnelles sont proposées.

Par exemple, dans la première orientation de la thématique « Sobriété énergétique », le premier type d'action s'intitule « 1.1. Développer la sensibilisation et l'accompagnement des particulier ». Il comprend les actions suivantes :

- « - Développer la fonction de "guichet unique de première information et orientation" en renforçant la présence de l'EIE sur le territoire (partenariat à établir à nouveau / faire connaître les dispositifs existants, impacts du changement climatique...).
- Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques.
- Créer un appartement témoin sur le territoire pour sensibiliser aux bonnes pratiques.

Déclinaison opérationnelle :

Cette colonne du plan d'action décrit précisément les étapes de déroulement afin d'effectuer l'action concernée. J'ai réalisé cette colonne en m'appuyant sur l'état des lieux 2018, la documentation de 2015, l'exemple du Plan Climat du Pays du Haut Doubs et des exemples d'actions d'autres territoires, ainsi que sur le projet de SCOT du PÉTR du Pays Horloger.

Ainsi, pour l'action intitulée « Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques. », la déclinaison opérationnelle proposée sera la suivante :

- « En s'appuyant sur un programme d'actions défini dans un partenariat avec le CPIE et l'EIE :
- > Mettre en place des défis avec des familles témoins types "Familles à Energie positive".
 - > Organiser une sensibilisation dans les milieux scolaires.
 - > Créer des outils de communication à destination des particuliers (ex : réglette éco-logis).
 - > Organiser des événements de sensibilisation réguliers sur l'impact du changement climatique et les économies d'énergie à destination des particuliers. »

Objectifs :

La colonne des objectifs rappelle l'objectif global de l'action. Elle contient également l'objectif du SRCAE, tiré de la stratégie du PCET, qui correspond à l'action.

Par exemple, pour l'action intitulée « Créer un appartement témoin sur le territoire pour sensibiliser aux bonnes pratiques », l'objectif sera le suivant : « Développer une culture de l'énergie et sensibiliser au changement climatique. *Objectif SRCAE* : la rénovation BBC de 40% des logements (179 GWh)»

Porteur et partenaires :

Cette colonne définit l'acteur qui sera porteur de l'action, c'est-à-dire qui sera le pilote de sa mise en œuvre, et qui gèrera les fonds qui lui seront alloués (fonds propres ou subventions). On parle ici de maître d'ouvrage. La colonne présente également les différents partenaires qui pourront être mobilisés dans la réalisation de l'action. La réalisation de cette colonne s'est largement basée sur l'enquête réalisée lors de l'état des lieux.

Par exemple, pour l'action intitulée « Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques. », le porteur de l'action sera le PETR, et les partenaires proposés l'ADEME, les collectivités, le CPIE et l'EIE¹.

Calendrier prévisionnel :

Ce calendrier permet de situer l'action dans le temps. Il sert surtout à prioriser les actions entre elles, et à donner une idée du temps de déroulement de chaque action.

La priorisation a été faite selon une méthode proposée par l'ADEME (CHABANEL C., 2016). Ainsi, elle prend en compte la performance de l'action, le budget nécessaire, les aides financières mobilisables, la faisabilité environnementale du projet, l'immédiateté de l'action, sa visibilité politique, et les dimensions pratiques qui lui sont associées. La priorisation des actions se base également sur une enquête réalisée en 2015, qui demandait aux acteurs associés de numéroter les actions de 1 à 4 en fonction de leur importance. Bien sûr, la priorisation s'est également faite en lien avec les résultats du bilan de l'état des lieux et le rapport de Charte du projet de PNR du Doubs Horloger.

¹ ADEME : Agence De l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie ; CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ; EIE : Espace Info Energie

Ainsi, l'action « Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques. » est considérée comme moyennement prioritaire, et se situe au milieu de la période de réalisation du PCET, sur les années 2020 et 2021. Cette action, de par sa nature, sera évidemment à renouveler régulièrement.

Moyens mobilisables :

Cette colonne présente les fonds qui peuvent être alloués pour l'action en question par la Région, ou par l'ADEME. Elle présente également les fonds déjà existants s'il y en a. Les informations de cette colonne proviennent principalement d'un retour d'informations envoyé par la Région en 2015, ainsi que de l'état des lieux.

Par exemple, pour l'action « Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques. », les fonds alloués sont les fonds liés à l'ingénierie PCET versés par la Région, mais aussi les différentes aides qu'il est possible d'obtenir via l'ADEME.

Retours d'expériences :

Cette colonne donne des exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires qui peuvent servir de modèle pour l'action en question. Elle permet de crédibiliser le plan d'action, en montrant que les actions proposées sont réalisables. Elles se basent essentiellement sur des informations récupérées via des recherches internet.

Par exemple, l'action « Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques. » peut s'inspirer des actions du Plan Climat de Cap 3B, Syndicat Mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le plan d'action du PCET a été mis à jour en lien avec l'état des lieux, mais aussi avec le rapport de Charte du projet de PNR et le projet de SCOT. Il est passé d'un inventaire de propositions à un véritable document stratégique, clair et précis, contenant les informations nécessaires à sa mise en œuvre. Il pourra par la suite être décliné en fiches-actions par le chargé de projet qui reprendra la démarche.

4) Perspectives :

Le travail effectué sur le PCET vise à être ensuite réutilisé dans la stratégie de gestion énergétique du PETR du Pays Horloger, futur PNR. Après avoir obtenu une validation par les élus du territoire, il restera à décliner chaque action proposée via une fiche-action. La personne qui sera en charge du Plan Climat pourra ensuite concrétiser les partenariats proposés dans le bilan de l'état des lieux, afin de mettre en pratique le plan d'action proposé. Bien sûr, ces documents pourront aussi être complétés, réactualisés et modifiés selon les besoins.

Partie 3 – Le Parc Naturel Régional, une opportunité territoriale ?

A – Le Projet de Parc

Un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais à l'équilibre fragile, peut être labellisé Parc Naturel Régional si les acteurs locaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation de ses patrimoines, de ses spécificités et de son identité. Le Pays Horloger, déjà acteur du territoire depuis plusieurs années, a décidé d'entamer la procédure pour être labellisé, afin d'obtenir des outils plus efficace pour protéger et valoriser le territoire.

1) Un projet transfrontalier ancien :

L'histoire du projet peut être résumée comme il suit :

« Le projet de Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger est ancien, conçu dès l'origine dans le cadre d'un contexte transfrontalier. Les premières réflexions et recommandations datent de 1993 avec le Rapport du « Groupe Doubs ». Rassemblant des acteurs français et suisses (politiques, associatifs, scientifiques) ce groupe ambitionnait la création d'un statut spécifique permettant de protéger et de valoriser la vallée du Doubs, d'un outil favorisant une gestion intégrée. En 1997, les acteurs suisses se penchent sur la possibilité de créer un Parc sur la vallée du Doubs selon le modèle français. Dès le départ, ce projet est imaginé comme un parc transfrontalier et trouve toute sa pertinence dans ce cadre. L'idée progresse en Suisse avec la création en 1999 de l'Association du Parc naturel régional du Doubs (suisse) (APNRD) qui réalise les études de faisabilité et présente un premier plan de management à la Confédération. Dans le même temps, la législation suisse évolue : une loi fédérale de 2007 permet la création de Parcs d'intérêt national et en précise les modalités. C'est ainsi que l'APNRD s'engage officiellement en 2009 comme candidate au label PNR et se lance dans l'élaboration d'une Charte de développement.

La dynamique suisse encourage la Région Franche - Comté à engager également une démarche de création d'un PNR côté français. C'est en 2007, avec l'assentiment des acteurs locaux en réflexion depuis quelques années, qu'elle lance une étude de faisabilité qui confirme l'opportunité de création d'un Parc. Le portage de la démarche est confié fin 2009 au Pays Horloger qui a pour mission de préparer la candidature et animer la démarche côté français. A l'automne 2011, le Pays Horloger sollicite alors officiellement la Région Franche - Comté pour la prescription de l'élaboration d'une Charte. Le lancement de la procédure est validé par l'assemblée régionale des 15 et 16 décembre 2011.

Suite aux visites d'opportunité, été 2012, du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération des PNR, le Préfet de région Franche - Comté rend un avis d'opportunité favorable en juin 2013 sur le projet de PNR, conformément à la procédure de création d'un Parc naturel régional. Les caractéristiques du territoire sont considérées comme répondant aux critères de classement d'un PNR : un territoire à dominante rurale habité et vivant, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais à l'équilibre fragile. L'avis favorable pour la création d'un PNR est cependant

assorti de réserves à lever avant passage en avis intermédiaire, réserves sur lesquelles le Pays Horloger a travaillé depuis 2014, parallèlement à l'élaboration de la Charte. »

PROJET PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER, *Horizon 2035, Charte fondatrice du Parc naturel régional du Doubs Horloger*, avril 2018, version 2.0, CGET, Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, ADEME.

2) Un projet volontaire :

Les missions d'un PNR sont les suivantes :

- Protéger, gérer et valoriser les patrimoines naturels, culturels, paysagers et les sites remarquables ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Animer et coordonner le développement économique, social et culturel, en valorisant ses ressources naturelles et humaines ;
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation des publics, sur un plan touristique mais aussi via un concept fort d'éducation à l'environnement ;
- Favoriser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche dans un esprit d'innovation.

Dans le cadre de ces missions, le PETR argumente la volonté de labellisation comme il suit :

« Le classement PNR escompté pour notre région doit permettre de :

- ***Faire reconnaître au niveau national, voire européen, la valeur et les spécificités de développement de notre territoire frontalier,***
- ***Mieux travailler ensemble, à relever les défis communs qui sont les nôtres, en rapprochant les acteurs dans toutes leurs diversités, pour favoriser ainsi une meilleure attractivité de notre bassin à partir d'un développement des activités plus harmonieux et respectueux de notre environnement,***
- ***Réussir le pari d'un développement plus durable de notre territoire, conciliant tout à la fois développement économique, social et préservation des ressources naturelles et culturelles qui font notre identité.***

Les atouts ou bénéfices d'une telle démarche résident dans :

- ***Un classement de portée nationale, connu et reconnu par tout un chacun, y compris au niveau européen qui confère au territoire une image de qualité et devrait permettre d'accroître la notoriété et l'attractivité de notre territoire.***
- ***La marque du Parc (idéogramme et dénomination du Parc), utilisable pour identifier le territoire ou valoriser des actions sous un angle « territorial », qui est protégée par l'INPI.***
- ***Une Charte, soit un contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 15 ans. De portée juridique en particulier en matière d'urbanisme, la Charte est élaborée par les élus locaux et fait du Parc un incontournable de l'aménagement du territoire.***

- **Une équipe pluridisciplinaire** au service du territoire, vouée au conseil et à l'accompagnement des communes et acteurs dans leurs projets, et à la mise en œuvre de la charte.

- **Un effet levier sur les projets et l'économie**, de par la mobilisation de moyens financiers supplémentaires, induits par l'engagement des signataires de la Charte (Etat, collectivités territoriales, communes, partenaires institutionnels...). »

L'argument premier est, bien sûr, la coopération transfrontalière, qui a toujours été au cœur du projet. La volonté de pouvoir travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire plus en profondeur est aussi affichée, et peut s'expliquer par le poids plus important du Parc Naturel face au PETR dans la coopération territoriale. Enfin, l'argument du développement durable est aussi un argument fort sur un territoire soumis à une forte pression foncière et agricole, et à des mobilités très importantes.

Cependant, l'argumentation visant à présenter les atouts d'une telle démarche pour le territoire peut paraître moins solide. En effet, la première des critiques qui est faite au projet de PNR du Doubs Horloger est que le territoire est déjà un territoire très attractif, notamment sur le plan économique. Or, le renforcement de l'attractivité du territoire est l'un des atouts majeurs de la création du Parc dans l'argumentaire, ce qui peut amener à se questionner sur l'utilité d'une telle démarche sur un territoire comme celui-ci. D'autre part, la marque Parc viendra ici renforcer l'identité d'un territoire qui semble déjà bien ancrée dans une tradition horlogère et une identité rurale fortes. De plus, la présentation de la Charte comme document fort en matière notamment d'urbanisme, n'implique en vérité qu'une simple prise en compte, c'est-à-dire l'obligation de ne pas s'écarter de la règle, et on peut se poser la question de son intérêt dans ce domaine face au SCOT, qui lui impose la compatibilité, c'est-à-dire le respect de l'esprit de la règle (AUDAB, 2015).

Ainsi, seuls les arguments liés à l'apport de moyens humains et financiers pour le territoire semblent indiscutables. Or, cela donne une dimension très pragmatique à la démarche, loin des objectifs ambitieux que l'on peut trouver dans le rapport de Charte. La démarche PNR ne serait-elle aujourd'hui plus qu'une simple procédure permettant d'obtenir des moyens, et sans réel pouvoir pour soutenir les valeurs qui lui sont propres ?

B - Le Parc Naturel Régional, une structure en perte de sens ?

1) Un outil ancien qui se banalise :

L'outil PNR existe en France depuis 1967, année de la signature du décret de leur institution par le Général De Gaulle. Les premiers Parcs, dans les années 70, ont surtout comme objectif de s'affirmer, et de convaincre les territoires de l'importance de leurs missions. C'est une période de nombreuses expérimentations (écomusée, gestion des espaces naturels sensibles, ...) afin de séduire des populations parfois hostiles au projet. Dans les années 80, les parcs s'affirment comme outils de développement territorial, via la mise en place de mesures agroenvironnementales et de débouchés économiques aux ressources locales. Les PNR voient dans les années 90 leurs actions renforcées d'une légitimité juridique par la loi Paysages de 1993, qui intègre les 5 missions principales des Parcs (cf. ci-dessus). Atteignant le nombre de 45 en 2007, les Parcs se lancent dans l'innovation afin de rester les acteurs phares du développement durable, qui est devenu l'un

des piliers du développement territorial. Aujourd'hui, les Parcs tentent également d'intégrer les problématiques sociales et les relations urbain-rural dans leurs actions. En 2015, ils étaient plus d'une vingtaine en projet sur le territoire national, et on en compte 53 en 2018 (FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX, 2018).

De plus en plus intégrés à l'aménagement du territoire, les Parcs élargissent leurs compétences au fil de leur histoire, se répartissant sur des territoires de plus en plus variés. Or, avec le développement des problématiques du développement durable, de plus en plus de territoires cherchent à obtenir des fonds sur le long terme pour réaliser des actions en ce sens, et la procédure PNR semble être la plus indiquée dans ce cadre, expliquant l'explosion du nombre de PNR au fil des années (plus d'une création par an en moyenne entre 1970 et 2010). Cette dynamique entraîne une sorte de banalisation d'un outil au départ voulu comme spécifique et dédié à des territoires remarquables et fragiles. Le Projet de PNR du Doubs Horloger peut être vu comme un exemple de cette banalisation, dans le sens où le territoire, déjà attractif et solide économiquement, ne semble pas nécessiter de structure supplémentaire en matière de développement. D'autre part, on peut reprocher aux PNR de s'ajouter au « mille-feuille » territorial déjà dense. En effet, l'élargissement des compétences entraîne des croisements avec d'autres structures déjà existantes, posant la question de la pertinence des PNR.

2) Une structure sans compétences propres ?

Les PNR, de par leurs capacités à mixer protection et développement, sont garants de l'équilibre du développement durable sur leurs territoires. Or, cela leur confère une position à cheval sur deux domaines de compétences, domaines largement investis par les collectivités territoriales, et notamment les intercommunalités, auxquelles les PNR se voient de plus en plus obligés de se conformer (LAJARGE & BARON-YELLES, 2011).

Les Parcs se retrouvent alors en concurrence avec des structures plus puissantes sur le plan juridique car dotées de pouvoirs de contrainte (ex : les intercommunalités via leur compétence eau et déchets) et de gestion de fonds (ex : les départements via la taxe espaces naturels sensibles), ce qui remet en question leur pertinence dans la gestion des espaces naturels, mais aussi et surtout la gestion d'espaces naturels habités.

3) La Charte, un document sans réelle influence sur le développement des espaces habités ?

Les PNR se doivent de faire respecter les objectifs de leurs chartes respectives sur leur territoire. Cela passe principalement par la concertation et l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), ce qui signifie que la Charte du PNR sert plus de profession de foi que de véritable document d'action, et cela est d'autant plus vrai dans le domaine de l'urbanisme.

En effet, selon l'article R333-15 du Code de l'Environnement, le PNR est sollicité uniquement pour avis sur les documents de planification, sur les projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX, 2016). La Charte n'est alors soumise qu'à une *prise en compte* par les documents d'urbanisme. Or, le SCOT, actuellement en projet sur le territoire du Doubs Horloger, est soumis lui à une *compatibilité* avec les documents d'urbanisme, ce qui lui

confère une influence bien plus importante, pour des objectifs relativement similaires du fait de la montée des préoccupations liées au développement durable. Ainsi, on peut se demander l'intérêt d'un document tel que la Charte, sur des territoires à SCOT, face à un urbanisme peu soucieux des problématiques environnementales et patrimoniales, comme c'est le cas sur le Pays Horloger.

C – Le Parc, outil de collaboration transfrontalière

Les problématiques soulevées ci-dessus, concernant l'intérêt d'une démarche PNR, peuvent trouver des pistes de réponses dans la spécificité transfrontalière du Projet de PNR du Doubs Horloger.

1) Un Parc suisse qui s'implante durablement sur son territoire :

Le Parc Naturel Régional du Doubs suisse existe depuis 2013. L'APNRD, qui le gère, est une association de droit privé constituée des représentants de 16 communes sur trois cantons, pour un territoire d'environ 300 km². Les missions de l'APNRD sont multiples : innovation, valorisation du patrimoine et de la diversité, renforcement de l'économie sur le développement durable, ainsi que la protection et la valorisation du patrimoine naturel via un mandat fédéral délivré aux communes adhérentes, qui financent l'association à hauteur de 40-50%. L'APNRD se compose de membres de tous les horizons (communes, acteurs économiques, associations environnementales, particuliers, ...), et a un rôle de médiateur et d'émulateur sur le territoire, notamment dans les conflits, bien qu'elle n'ait pas de pouvoir coercitif.

Le territoire du Parc du Doubs suisse se compose essentiellement de petites communes, qui ont peu de personnel technique et peu d'occasions de travailler ensemble. L'APNRD offre un espace de rencontre, au-delà des divisions. Cet espace est permis par l'indépendance politique de l'association, qui met tous les financeurs au même niveau, via un fonctionnement souple et transversal qui parcourt les thématiques et les territoires. Mais ce financement diversifié (à la fois public et privé) demande un effort constant. L'APNRD permet aussi une appropriation par les communes des changements institutionnels en provenance de l'Etat. Elle apporte également une aide d'ingénierie, comme par exemple sur la gestion des paysages avec l'Observatoire photographique des paysages.

L'APNRD est source d'échange et de dialogue entre les acteurs, et permet ainsi d'impulser des dynamiques collectives.

(Source : Entretien du 24/05/2018 avec Thor MAEDER, directeur de l'APNRD)

2) Une nécessaire collaboration notamment sur les enjeux environnementaux :

On l'a vu, la collaboration entre les deux territoires est ancienne. Elle repose bien sûr sur des enjeux économiques partagés, mais aussi sur des similarités en matière d'environnement naturel. En premier lieu, bien sûr, la rivière Doubs, partagée entre les deux pays, qui implique la prise en compte de problématiques à cheval sur la frontière, comme par exemple la protection de l'Apron du Rhône, ou encore la lutte contre les plantes

invasives et la gestion des barrages. La coopération se fait également sur des projets touristiques, dont les Chemins de la contrebande sont un bel exemple. Cette coopération est rendue possible par la présence d'un chargé de mission partagé, et par la réalisation de rencontres régulières. Elle permet aux territoires de se découvrir, de se connaître, et repose sur la conscience d'une identité commune.

Or, cette coopération est délicate. En effet, les deux Etats ont des fonctionnements différents, qui impliquent des procédures plus massives et verticales côté français, tandis que côté suisse il faut plus de délicatesse pour engager les acteurs privés, beaucoup moins contraints (Entretien du 24/05/2018 avec Thor MAEDER, directeur de l'APNRD). La présence d'un Parc Naturel Régional côté français pourrait faciliter les échanges et la collaboration entre les deux pays par ses capacités à mobiliser les acteurs, et par son ingénierie plus importante. Cependant, l'idée d'une structure commune reste en suspens, car les systèmes politiques et juridiques sont aujourd'hui très difficiles à concilier.

3) Vers un PNR Franco-Suisse du Doubs Horloger : les mécanismes sont-ils synchronisables ?

La mise en place d'une structure transfrontalière de gestion du patrimoine naturel et des politiques de développement durable semble peu probable, car les systèmes français et suisses présentent des spécificités qu'il semble difficile de synchroniser.

Sur les systèmes politiques en premier lieu, les différences sont très importantes. En effet, en Suisse, le partenaire principal de l'APNRD est l'État fédéral et les communes, les cantons n'ayant que peu d'influence sur les actions engagées sur leur territoire. En France en revanche, la Région a un impact très fort sur les territoires par les politiques et financements qu'elle met en place, tandis que l'État, omniprésent par sa capacité de régulation, a en réalité assez peu de moyens d'action véritable, et doit s'en remettre aux échelons inférieurs, notamment via des appels à projets.

De plus, si en Suisse le nombre d'acteurs est relativement limité et les compétences bien définies, ce n'est pas le cas en France, où les échelons sont multiples (Région, Département, intercommunalités), avec des compétences parfois croisées (Région/Intercommunalités, Département/Parc Naturels, etc.), sans compter toutes les agences et syndicats liés aux communes et intercommunalités (syndicat de déchets, syndicat d'énergie, agence de l'eau, etc.), qui agissent également dans des domaines similaires. Ils semblent alors difficile, face à ce foisonnement d'acteurs, d'établir une politique cohérente de collaboration transfrontalière, et de faire coïncider des systèmes juridiques et politiques aux fonctionnements et procédures très distincts.

D'autre part, les modalités d'action sur le territoire diffèrent également d'un pays à l'autre. En effet, en Suisse, l'APNRD agit selon des missions ponctuelles et très précises, via un recours très important aux fondations. En France, à l'inverse, les acteurs du territoire mettent généralement en place des plans affichant des ambitions très généralistes qui visent à mettre en cohérence tous les secteurs, mais qui au final n'aboutissent qu'à quelques actions emblématiques, car les moyens nécessaires à de tels objectifs ne sont pas mis en place de façon efficace et suffisante.

Ainsi, il semble presque idéaliste de vouloir créer une seule structure pour les deux territoires (Doubs suisse et Doubs Horloger). Cette ambition se caractérise donc plus comme

un horizon à atteindre afin de stimuler les dynamiques transfrontalières que comme un véritable objectif de réalisation.

4) Un enjeu identitaire fort dans la protection de l'environnement :

Au-delà de la culture transfrontalière, le Pays Horloger possède un patrimoine naturel et culturel qui forge son identité. La présence d'un Parc Naturel sur le territoire pourrait renforcer la légitimité de cette identité, et ainsi renforcer la dynamique de création de nouvelles façons d'aménager le territoire, en mettant en place ce que Lajarge & Baron-Yelles appellent l'éco-pouvoir :

« En tant que territoires de nature, ils construisent une stratégie collective autour de leurs spécificités : intervenir sur des espaces fragiles pour en faire des territoires riches ; considérer les patrimoines naturel et culturel indissociables ; compter toujours plus sur l'éducation à l'environnement, la fabrication de consensus, les actions persuasives que sur la réglementation et la contrainte normative ; négocier une Charte renouvelable et un programme d'actions issus des acteurs locaux ; s'appuyer sur les spécificités patrimoniales pour permettre un développement global de leurs territoires, intégrant soutien à l'emploi, solidarités, mises en valeur économique, écotourisme et qualité de vie ... Pour parvenir à leur but, ils ont inventé une formule (Laurens (dir.), 1997), qui se traduit dans des outils et des méthodes spécifiques, une certaine conception de l'action collective, un mode d'organisation qui leur est propre, de réelles aptitudes à obtenir des financements d'origine multiples, une capacité à l'expérimentation et une prédisposition à faire émerger des activités difficiles autrement. En tant que tels, les PNR sont des territoires de nature qui restent opérationnellement instables. » (LAJARGE & BARON-YELLES, 2011)

Ainsi, la mise en place d'un PNR sur le territoire du Pays Horloger aurait le mérite, sinon de les créer, du moins de renforcer et d'accélérer les dynamiques de développement durable, face à l'urgence des changements amenés par le réchauffement climatique. En effet, même si ses capacités de coercition sont faibles, le PNR permet une action de fond sur le temps long via sa force de frappe importante en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), qui est un outil essentiel pour impulser les dynamiques de changements des pratiques voulues dans la transition énergétique, environnementale et sociale. De plus, l'absence de capacités coercitive du PNR lui permet justement une souplesse plus grande, et donc une plus grande habilité à fédérer des acteurs divers autour d'un projet commun.

5) Entre innovation et attractivité :

Face à des collectivités imbriquées dans des procédures et des compétences complexes, le PNR a cette compétence spécifique de pouvoir, et même de devoir, soutenir l'innovation. En réponse aux baisses de dotation des communes, et au désengagement de l'Etat, ce type de structure peut apporter des fonds annexes pour soutenir l'innovation, et notamment l'innovation environnementale, sur des territoires qui, comme dans le Pays Horloger, ont les idées mais pas toujours les moyens. Plutôt que de permettre le renforcement d'une attractivité déjà présente sur le territoire, le PNR du Doubs Horloger pourrait permettre de soutenir de façon légitime des dynamiques annexes, et qui pourtant font la vie du territoire, notamment via le concept d' « innovation frugale » : « *qui réalise des innovations accessibles*

au plus grand nombre, à faible coût, de moindre complexité et économes en ressources. » (BARON E., 2017).

La mission d'innovation du PNR permettrait ainsi de renforcer la vie associative, et d'accélérer l'expérimentation de nouvelles voies, comme par exemple dans la lutte contre le campagnol qui est au cœur de problématiques agricoles du territoire et qui a déjà causé plusieurs désastres écologiques via l'utilisation de produits chimiques qui tuaient aussi la faune sauvage locale (milan, faucon, ...).

Le Projet de PNR du Doubs Horloger peut paraître discutable face aux faibles pouvoirs de coercition du dispositif et l'impression de banalisation de la procédure via un apport de fonds sur un territoire déjà riche et développé. Cependant, les spécificités liées au territoire peuvent justifier la démarche, qui pourrait permettre de renforcer des dynamiques positives liées à la protection d'un environnement de montagne fragile, la forte dépendance et collaboration transfrontalière, et la capacité d'innovation d'un territoire en marge des centres de décision nationaux.

Plus largement, on peut s'interroger au travers de l'analyse de la démarche sur l'intérêt d'une nouvelle structure, dans un territoire déjà bien couvert par différents échelons. Ce processus ne va-t-il pas renforcer la complexité des procédures liées à ce qu'on appelle communément « le millefeuille territorial français » ? Par ailleurs, au vue des croisements de compétences, de la densité des acteurs, et des obligations d'ambitions imposées par la Région, et au-delà, par l'Europe, on peut aussi se demander quelle capacité a le territoire à construire ses propres projets au travers de documents qui sonnent souvent comme de la « langue de bois », et qui servent surtout à obtenir des financements conditionnés au bon vouloir des institutions supra-territoriales, qui de leur côté donnent de moins en moins de marge de manœuvre. Peut-être que le territoire peut trouver une certaine autonomie dans la réalisation de ses projets via la mise en place de partenariats et via la fédération des acteurs qui le font vivre, processus qui pourra être réalisé par le futur PNR.

Partie 4 – Le stage de fin d'étude

A – Les apports réciproques de compétences

1) Mon rôle dans les projets :

Mon rôle dans les projets reposait avant tout sur mes connaissances des stratégies de gestion des politiques énergétiques. En effet, je devais avoir une compréhension solide de ce domaine pour pouvoir donner du contenu aux livrables. J'ai ainsi pu apporter mon expérience de ce genre de projet, acquise durant ma formation, et ma connaissance des innovations ailleurs en France (et surtout en Isère). J'ai aussi pu mettre à contribution ma formation méthodologique acquise durant ma formation, notamment via la réalisation de l'état des lieux, qui peut s'apparenter à une sorte de micro diagnostic.

Le stage a également été pour mon tuteur une occasion d'accélérer le projet de Charte, mais aussi de relancer des projets qui n'avançaient plus faute de moyens humains suffisants, comme c'était le cas pour le Plan Climat.

Enfin, j'ai aussi apporté un regard extérieur et neuf sur le territoire et les objectifs prévus, ce qui a permis de faciliter le processus de vulgarisation, notamment dans le rapport de Charte.

2) Compétences acquises lors du stage :

Les compétences acquises lors du stage peuvent se décliner en trois types décrits ci-dessous.

a) Savoirs :

Ce stage m'a permis de connaître un territoire, dans son identité, dans le vécu de ses habitants, et dans sa dynamique.

Il m'a aussi donné l'opportunité d'expérimenter les problématiques spécifiques liées aux territoires ruraux et transfrontaliers, notamment dans le domaine des mobilités et des politiques liées à l'agriculture.

J'ai également pu renforcer mes connaissances sur les dispositifs en lien avec la transition énergétique, que ce soit pour les appels à projets, les Conseils en énergie partagés, les labels sur les rénovations, etc. ...

Enfin, j'ai découvert en détail le fonctionnement de procédures telles que la labellisation Parc Naturel Régional ou encore la procédure PCET.

b) Savoir-faire :

Ce stage m'a permis non seulement d'approfondir mes compétences dans l'élaboration de stratégies, mais aussi dans celle de diagnostic, bien qu'il s'agisse ici d'un état des lieux, c'est-à-dire d'une réalisation moins exigeante qu'un véritable diagnostic territorial. Ces compétences s'articulent autour de la réalisation d'enquêtes qualitatives, de la finalisation de fiches stratégiques, et de la construction d'un plan d'action.

La mission de mise en page et de relecture m'a aussi permis d'améliorer mes compétences en matières de communication, et notamment de communication visuelle (charte graphique du rapport de Charte), ainsi que ma maîtrise des logiciels (Microsoft Word, Inkscape).

c) Savoir-être :

Ce stage m'a permis de renforcer mon autonomie. En effet, je devais prendre en charge le PCET seule. Cela m'a aussi permis de développer mon esprit d'initiative.

J'ai également pris durant ce stage une leçon d'humilité. En effet, en tant que stagiaire, je devais respecter une certaine hiérarchie dans les réunions, où l'avis des décideurs (ici les élus) prime sur mes opinions personnelles. On peut aussi évoquer ici le terme de réflexivité pour qualifier cette compétence qui consiste à savoir prendre de la hauteur sur sa place dans les projets, et voir où il est possible d'y jouer un rôle.

Enfin, ce stage m'a permis de développer mon relationnel et ma curiosité via la réalisation des entretiens.

B – La mission dans mon projet professionnel

1) Une volonté d'aller vers des missions opérationnelles :

Cette mission m'a permis de m'impliquer dans des projets stratégiques, et d'expérimenter la mise en place d'une planification de l'action, à moyen (PCET) et long terme (Charte). Elle confirme mon envie de poursuivre plutôt dans la voie de la stratégie et de l'ingénierie opérationnelle (la réalisation des actions en lien avec les projets afin de décliner une politique) plutôt qu'analytique (la connaissance du territoire et de ses politiques pour créer ou ajuster des projets), envie qui s'était déjà développée lors de mon stage de Master 1 sur le PLUI de Grenoble Alpes Métropole à la mairie de Varcès-Allières-et-Rissey. Aussi, j'aimerais pouvoir m'impliquer dans des projets tels que les Plans Climat, les plans de développement, etc....

En effet, l'expérimentation que j'ai pu faire durant mon stage de l'évaluation des politiques publiques, via mise en place d'indicateurs pour la Charte, m'a convaincu de ne pas m'engager dans cette voie, trop rigoureuse et procédurale à mon goût. Cependant, la réalisation de l'état des lieux m'a fait reconsidérer l'idée de m'engager également dans l'exécution de diagnostics, qui au début me paraissait trop technique lors de ma formation, mais qui ici, sur mon sujet de prédilection, me semble acquérir un côté très humain et stratégique.

D'autre part, l'enquête que j'ai réalisée m'a permis de découvrir de nombreux métiers et structures en lien avec ma thématique de prédilection. Ainsi, je suis aussi très intéressée par l'idée de pouvoir travailler dans un syndicat d'énergie comme Conseiller en Energie Partagée (CEP), dans une association en lien avec la thématique, ou encore dans un Syndicat de déchets tel que PREVAL, où je pourrais participer à la mise en place d'actions locales en lien avec la transition énergétique.

2) Une reconsidération de mes territoires de prédilection

Travailler dans un territoire aussi rural que le Doubs Horloger a été pour moi une expérience très dépaysante après mes cinq années d'étude à Grenoble. Devoir prendre la voiture chaque jour pour aller au travail, vivre dans un territoire peu couvert par les services et très agricole, ne pouvoir me rendre à pied nulle part, ainsi que l'isolement qui en découle, était très différent de ce que j'avais pu connaître auparavant.

Au départ attirée par la dimension rurale, je me suis rendue compte que la dynamique urbaine et les problématiques qui lui sont associées m'intéressait beaucoup plus. J'ai donc pris la décision de chercher du travail dans des territoires plus urbains, soit dans une métropole, soit dans une ville moyenne.

Conclusion

Le PETER du Doubs Horloger a un grand projet : devenir Parc Naturel Régional. Après un avis d'opportunité positif rendu en 2013, il attend désormais l'avis intermédiaire sur la Charte envoyée en mai 2018.

Ce projet souffre de nombreuses critiques, car il s'agit d'établir un outil de développement sur un territoire déjà riche et développé. Cependant, la démarche se justifie par l'anticipation des vulnérabilités à venir, notamment en lien avec un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais surtout avec l'interdépendance économique existante entre le Pays Horloger et la Suisse. Un PNR peut également permettre de renforcer les dynamiques de développement durables déjà existantes sur le territoire.

Mon stage s'inscrit dans la démarche via deux projets : la Charte et le projet PCET relié à la création du PNR. Le point commun ici est la volonté de procéder à la transition énergétique du territoire. Mais si dans la Charte les ambitions sont générales et un peu floues, le plan d'action du PCET se veut plus opérationnel. Ce plan d'action pourra, grâce à la démarche Parc, bénéficier ensuite de l'ingénierie dont il a besoin pour se réaliser, et ainsi renforcer les dynamiques en cours identifiées via l'état des lieux du PCET.

Ce stage m'a permis de participer à la création de planifications sur un territoire spécifique, via l'entrée de la gestion des problématiques liées à la consommation et l'énergie. Même si toutes mes missions n'ont pas été très opérationnelles, cette expérience m'a beaucoup appris, et m'a permis de renforcer mes connaissances et compétences, qui seront un atout pour ma vie professionnelle future.

Bibliographie

- AUDAB – *Fiche pratique SCoT – Comprendre les relations entre les documents d'urbanisme*, février 2015, SMSCoT/AUDAB, 4 p.
- BARON E. - *Innovation en milieu rural : la plus-value des Parcs Naturels Régionaux. Le cas du Parc Naturel Régional du Pilat et du Morvan.*, Mémoire de Master Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition (IDT2), soutenu le 03/05/2017, sous la direction de LAJARGE R., Université Grenoble Alpes – Institut de Géographie Alpine
- CHABANEL C. – *PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre - Plan Climat-Air-Energie Territorial*, novembre 2016, ADEME Editions, 172p.
- Entretien du 24/05/2018 avec Thor MAEDER, directeur de l'APNRD
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX, site de la fédération, <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>, consulté en 2018
- FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX – *Questions-Réponses sur les Parcs naturels régionaux – ARGUMENTAIRE*, avril 2016, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, AFD, MAEE, PEFC, 63p.
- ROMAIN LAJARGE, NACIMA BARON-YELLES – « Développement et protection à l'œuvre dans les territoires de nature. Les Parcs Naturels Régionaux face à la réforme territoriale. » In. *Bulletin de l'Association de géographes français*, Association des Géographes Français, 2011, 2011 (4), pp.375-386. <halshs-00700658>
- PAYS HORLOGER, site du PETR, <http://www.pays-horloger.fr>, remis à jour en 2018
- PROJET PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER - *Horizon 2035, Charte fondatrice du Parc naturel régional du Doubs Horloger*, avril 2018, version 2.0, CGET, Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, ADEME, 222 p.
- PROJET PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER - *Plan Climat Energie Territorial*, novembre 2015, version 2, INDDIGO-Florence PAULUS, 36 p.

Tables (cartes, figures, tableaux)

Figure 1 : Calendrier de la démarche de création du PNR du Doubs Horloger	10
Figure 2 : Les 4 axes du rapport de Charte	12
Figure 3 : Sous-objectifs de la mission relative à la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger.....	16
Figure 4 : Logo de priorisation des mesures dans la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger.....	23
Figure 5 : Sous-objectifs de la mission relative au projet de PCET du PETR du Pays Horloger	25

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la maitrise de l'énergie

APNRD : Association du Parc naturel régional du Doubs (suisse)

CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

EIE : Espace Info Energie

GES : Gaz à Effet de Serre

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

Table des annexes

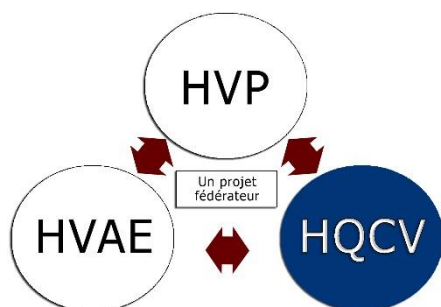
Annexe 1 : Orientation 2.2 de la Charte du Projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Annexe 2 : Déclinaison de la première orientation stratégique de la thématique *Sobriété Energétique* dans plan d'action du projet de PCET du PETR du Pays Horloger

Annexe 3 : Thématique *Gestion des déchets* de l'état des lieux relatif au plan d'action du projet de PCET

Annexe 4 : Bilan de l'état des lieux relatif au plan d'action du projet de PCET et préconisation pour le Plan d'action

Annexe 1 : Orientation 2.2 de la Charte du Projet de PNR du Doubs Horloger



AXE 2 – UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, HABITE ET VIVANT A HAUTE QUALITE DU CADRE DE VIE

Orientation 2.2 – Vers un territoire à énergie positive

Bien que producteur d'énergies renouvelables – hydroélectricité, bois énergie ... - le territoire n'en reste pas moins importateur et consommateur d'énergie, pour le chauffage des logements et les transports principalement. Cette consommation engendre des Gaz à Effet de Serre (GES) responsables du changement climatique, génère une facture énergétique du territoire de plus de 150 millions d'€/an et pénalise les ménages aux revenus les moins élevés.

Le Parc a pour ambition de devenir un territoire à énergie positive, c'est -à-dire un territoire qui produit autant, voire plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'atteinte de cet objectif passe non seulement par une sobriété des consommations et une efficacité dans l'utilisation des ressources énergétiques, mais aussi par un accroissement de la production locale d'énergie renouvelable et une diversification des sources de productions. Pour cela, le Parc aura un rôle fondamental de fédération des acteurs afin de créer un véritable projet de territoire, par le biais d'une solidarité avec les territoires urbains voisins, notamment dans le cadre de l'ambition Région a Energie Positive (REPOS), et dans un contexte d'accentuation du rôle des collectivités dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et de mise en place de démarches volontaires.

Ainsi, le Parc se doit d'engager des actions et d'accompagner les collectivités dans leurs démarches, d'une part en faveur des réductions des émissions (déchets, GES, ...) et dans l'objectif de réduire au maximum les consommations d'énergie, notamment par le biais d'une évolution des pratiques dans les domaines de l'habitat, du transport de l'activité économique, de l'aménagement, ... ; d'autre part il semble important de développer les énergies renouvelables, qui peuvent à la fois permettre, à terme, l'autonomie énergétique du territoire, mais aussi constituer une ressource financière non négligeable.

Il s'attachera aussi à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air.

INDICATEURS DE CONTEXTE :

- Évolution du nombre de kg/habitant/an d'ordures ménagères produites.
- Évolution des taux de répartition par secteur du total des consommations énergétiques sur le territoire.
- Évolution du taux des consommations énergétiques sur le territoire assurées par les énergies renouvelables produites localement.
- Évolution du taux d'émissions de GES.
- Part de la population du territoire exposée à des niveaux de concentration de polluant supérieurs à l'objectif de qualité de l'air.

Cette orientation se décline en 4 objectifs :

Objectif 2.2.1 – Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire

Objectif 2.2.2 - Développer des énergies renouvelables et de récupération intégrées au territoire

Objectif 2.2.3 - Accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques

Objectif 2.2.4 - Soutenir, encourager et accompagner les entreprises vers la performance environnementale

Axe 2 - Un territoire de montagne habité et vivant à Haute Qualité du Cadre de Vie



OBJECTIF 2.2.1 - RENFORCER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Les rejets de gaz à effet de serre sont très importants sur le territoire, les taux mesurés étant supérieurs à la moyenne nationale. Ils sont notamment en lien avec les secteurs de l'agriculture, du transport routier et du résidentiel, qui représentent près de 85% des émissions. Les consommations énergétiques quant à elles, également supérieures à la moyenne française, sont principalement liées au secteur du résidentiel et des transports, qui représentent 65% du total des consommations sur le territoire.

L'atteinte des objectifs fixés en matière énergétique et climatique de tendre vers un territoire à énergie positive passe d'abord par une sobriété des consommations et une efficacité dans l'utilisation des ressources énergétiques, dans l'objectif d'atténuer la vulnérabilité énergétique du territoire. Ainsi, le Parc se doit d'engager des actions d'une part en faveur des réductions des émissions (déchets, GES, ...), d'autre part dans l'objectif de réduire au maximum les consommations d'énergie, notamment par le biais d'une évolution des pratiques dans les domaines de l'habitat, du transport et de l'activité économique.

RESULTATS A ATTEINDRE

- 50% du patrimoine public bâti neuf des collectivités est performant énergétiquement (labellisation BEPos, ...).
- Augmentation de 50% de la quantité de déchets recyclés et/ou compostés.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Part de nouveaux bâtiments publics labélisés BEPos.
- Evolution du poids en kg/habitant/an des recyclables triés, évolution du nombre de composteurs publics et privés en activité sur le territoire.

MESURES

- > Développer l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leurs patrimoines et dans l'exercice de leurs compétences.
- > Réduire l'impact des déchets et de l'alimentation.
- > Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments et aménager un territoire sobre en énergie.
- > Favoriser des activités économiques sobres en énergie.
- > Limiter les déplacements par une politique d'aménagement durable et le développement d'une offre de services locale.

CONTENU DES MESURES

Développer l'exemplarité des collectivités dans la gestion de leurs patrimoines et dans l'exercice de leurs compétences :

- Engager la rénovation du patrimoine public (plan de rénovation des bâtiments publics, plan de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public ...).
- Systématiser le référentiel BEPos pour la construction neuve de bâtiments publics
- Intégrer les enjeux de sobriété, d'efficacité et développer des EnR dans la planification de l'aménagement urbain du territoire (SCoT, PLUI...)

- Encourager la réalisation de projets urbanistiques exemplaires en termes de performances énergétiques, de limitation des déplacements, de résilience au changement climatique : constructions BEPos, éco-quartier ...
- Réduire la production de déchets verts des collectivités (éco-pâturages, broyeurs partagés, traitement sur le lieu de production, valorisation énergétique ...).
- Mettre en place une gestion comptable de la consommation énergétique de leur patrimoine et une politique d'achat de l'énergie responsable (en s'appuyant sur les services du Conseil en Energie Partagée (CEP), ou par la formation d'un agent existant en interne, ou la mutualisation d'un nouvel agent dédié, ...).
- Poursuivre le regroupement des collectivités pour la valorisation financière des économies d'énergies (Certificats d'Economie d'Energie (CEE), ...).
- Expérimenter une architecture évolutive (adaptée et élaborée par rapport au parcours de vie, en termes de dimensions et de morphologie, adaptée aux évolutions climatiques...), moins énergivore et respectueuse de l'environnement (cf. objectif 1.2.3.).

Réduire l'impact des déchets et de l'alimentation :

- Développer des circuits courts de commercialisation valorisant les ressources locales (alimentation, bois, ...), notamment par le biais de la marque « Valeurs Parc naturel régional »
- Accompagner les initiatives permettant de développer la résilience du territoire (potagers, vergers, affouage ...) (individuels et collectifs).
- Réduire les volumes de déchets produits, les valoriser dans une logique d'économie circulaire (réemploi, recyclage ...) et minimiser l'impact de leur traitement. Réduire et mieux valoriser les déchets verts et ménagers (diffusion des composteurs collectifs ou individuels, déchetteries mobiles et développement de nouvelles déchetteries, ressourceries, ...).
- Réduire l'impact de l'alimentation en développant des méthodes de production respectueuses de l'environnement, moins consommatrices en énergie et moins émettrices en GES, en favorisant les circuits alimentaires courts et de proximité, en réduisant le gaspillage alimentaire, en valorisant les déchets organiques liés à l'alimentation (cf. objectif 3.2.2.).

Réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments et aménager un territoire sobre en énergie :

- Accompagner dans leur projet de rénovation ou de construction les porteurs de projets très en amont et pendant les projets (particuliers, entreprises, collectivités ...) pour favoriser des choix techniques environnementaux et durables.
- Privilégier la réhabilitation de l'existant au sein des enveloppes bâties (friches d'activités...) à la construction en extension, dans un souci de gestion économe de l'espace et de densification.
- Intégrer des objectifs de performances énergétiques aux documents d'urbanisme (cf. objectif 1.2.3.).

Favoriser des activités économiques sobres en énergie :

- Faire émerger et structurer les filières de l'écoconstruction (dont construction bois et matériaux biosourcés) en lien avec les ressources locales.
- Encourager à la réduction des consommations énergétiques du machinisme et du bâti agricole (mise à disposition du banc d'essai régional des engins agricoles, développement de flotte de véhicules propres, dispositifs d'intégration paysagère en lien avec la réhabilitation thermique, ...) (cf. orientation 3.2).
- Inciter à la maîtrise énergétique l'ensemble de la filière du Bâtiments et Travaux Publics (BTP) du territoire, notamment dans le choix des matériaux et dans le cycle de vie des bâtiments.
- Promouvoir et généraliser les démarches environnementales des entreprises en s'appuyant préférentiellement sur les labels existants.
- Développer sur le territoire des dispositifs pour la formation des professionnels à la réduction des consommations énergétiques en lien avec les centres de formation.

Limiter les déplacements par une politique d'aménagement durable et le développement d'une offre de services locale :

- Optimiser l'offre de transports en commun, inciter à l'utilisation des modes actifs, et rationaliser les déplacements en voitures individuelles en structurant l'organisation des services et des mobilités (cf. objectifs 2.1.5 et 2.1.6.).

ROLE DU PARC

- Accompagner les collectivités dans leurs démarches d'exemplarité.
- Accompagner les collectivités dans la mutualisation de leurs moyens pour les politiques de gestion énergétique, en lien avec les syndicats d'énergie.
- Organiser, relayer et amplifier l'information pédagogique sur les démarches d'économie d'énergie, de réduction des déchets, les circuits courts et sur les formations professionnelles sur le thème de l'énergie.
- Mettre en œuvre et inscrire dans le temps long les actions du Plan Climat Energie Territorial (PCET) relatives à la sobriété énergétique et mettre en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Etat s'engage à :

- Associer le Parc dans la diffusion de l'information concernant l'élaboration de tout document de planification en matière de réglementation énergétique du bâti qui concerne son territoire.
- Développer des démarches de réduction des consommations énergétiques.
- Mettre à disposition du Parc les outils institutionnels existants.
- Au travers de l'ADEME, développer des campagnes de sensibilisation auprès de tous les types d'acteurs pour la réduction des déchets et la promotion des bâtiments à haute performance énergétique et des mobilités douces.
- Au travers de l'ADEME, proposer et développer des outils, méthodes et financements en faveur des projets de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, que ce soit envers les collectivités, les acteurs économiques ou les initiatives citoyennes.
- Au travers de l'ADEME, soutenir et développer la recherche et l'innovation pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Poursuivre et développer les démarches de soutien aux collectivités dans leurs politiques énergétiques, en lien avec en lien avec l'ADEME et service de l'Etat, et notamment les syndicats d'énergie.
- Mettre en œuvre le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) pour la rénovation énergétique complète et performante du parc résidentiel privé, en veillant à la bonne articulation entre les échelons d'intervention régional et territorial.
- Poursuivre et développer des formations professionnelles sur le thème de l'énergie dans le bâti.
- Soutenir les initiatives permettant la rénovation du bâti.
- Promouvoir et accompagner le développement d'une organisation durable des mobilités (cf. objectifs 2.1.5 et 2.1.6.).

Le Département du Doubs s'engage à :

- Poursuivre l'accompagnement des collectivités en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :

- Poursuivre et développer des actions en faveur de la sobriété énergétique, en lien avec les syndicats compétents du territoire (Préval Haut-Doubs, SYDED, ...) (ex : démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS)).
- Engager et développer des actions en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
- Intégrer des objectifs énergétiques aux documents d'urbanisme.
- Réaliser des projets urbanistiques exemplaires en termes de performances énergétiques.

Les partenaires associés :

- Acteurs économiques du territoire, associations, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional du Doubs suisse, Préval, SYDED, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Villes Portes, ...

LES INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de réunions avec les collectivités en faveur de la performance énergétique de leur patrimoine bâti.
- Nombre de partenariats développés sur les circuits courts.
- Nombre d'actions de sensibilisation en faveur de la réduction et du tri des déchets.
- Nombre d'actions de sensibilisation et de partenariats en faveur de la réduction des consommations énergétiques dans les activités économiques.

Axe 2 - Un territoire de montagne habité et vivant à Haute Qualité du Cadre de Vie

OBJECTIF 2.2.2 - DEVELOPPER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION INTEGREES AU TERRITOIRE

CONTEXTE

Les productions énergétiques renouvelables du territoire sont importantes, avec une part de l'ordre de 40% dans le total des productions énergétiques. Cette importance s'explique notamment par la présence de plusieurs barrages hydroélectriques sur le territoire et un recours élevé au bois énergie, notamment dans le secteur résidentiel, principalement comme moyen de chauffage. Cependant, cette production est à nuancer, car elle est en grande partie prise en charge par des barrages de grande taille fournissant le réseau au-delà du territoire. Ainsi, la production d'énergie renouvelable ne correspond en réalité qu'à 22% des consommations sur le territoire. Par ailleurs, les autres types d'énergies renouvelables sont très peu présents sur le territoire (solaire photovoltaïque, géothermie, ...), voire inexistantes comme c'est le cas pour l'énergie éolienne.

Le Parc a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive, c'est -à-dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cela passe par un accroissement de la production locale d'énergies renouvelables et une diversification des sources de productions. Différents potentiels ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration des PCET.

Le territoire a des atouts à valoriser dans ce cadre, notamment par le développement de la méthanisation ou encore celui de l'énergie solaire, et ce aussi bien à l'échelle des collectivités qu'à celle des particuliers. L'approfondissement et la rationalisation de la production hydraulique et de celle du bois énergie ne sont pas non plus à négliger, dans un contexte d'abondance de la ressource en bois, de protection de l'environnement et de réduction de la ressource en eau. Ainsi, l'augmentation et le développement des réseaux de chaleur sur les zones les plus peuplées du territoire représentent un enjeu essentiel dans l'utilisation du bois énergie, mais aussi dans le développement de la méthanisation.

Les productions énergétiques renouvelables peuvent en conséquence à la fois permettre, à terme, l'autonomie énergétique du territoire, mais aussi constituer une ressource financière non négligeable.

Par ailleurs, le développement du financement participatif et de la solidarité avec les territoires urbains pour les projets de production permettra d'en faire de véritables projets de territoire, afin de créer une appropriation par les acteurs locaux qui fera de la production d'énergies renouvelables une ressource valorisable et spécifique au territoire.

MESURES

- > Promouvoir les énergies renouvelables et de récupération.
- > Développer l'exemplarité des collectivités dans leurs choix d'équipements et renforcer leur rôle moteur.
- > Accompagner le développement des filières énergies renouvelables.

CONTENU DES MESURES

Promouvoir les énergies renouvelables :

- Diffuser et transmettre les informations sur les potentiels en énergies renouvelables sur le territoire du Parc.
- Mettre en valeur les sites exemplaires et innovants dans les secteurs cibles (collectivités, industriels, particuliers, agriculteurs ...) et encourager les échanges de savoir-faire.
- Encourager la réalisation d'études d'opportunité/faisabilité et organiser une veille des ressources en matière d'énergies renouvelables.

Développer l'exemplarité des collectivités dans leurs choix d'équipements et renforcer leur rôle moteur :

- Systématiser le recours aux énergies renouvelables sur le neuf et la rénovation et la mise en place de réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments (patrimoine public).
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement en énergies renouvelables sur le patrimoine des collectivités.
- Intégrer le développement des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme tout en tenant compte de leur impact visuel et environnemental (cf. axe 1).
- Favoriser des groupements d'achats collectifs pour les collectivités mais aussi les particuliers, pour leur approvisionnement en fournitures et équipements.

Accompagner le développement des filières énergies renouvelables :

- Soutenir le développement de la filière bois énergie en travaillant à la fois sur l'offre mais aussi sur la demande :
 - Le développement de l'offre et en particulier en plaquette forestière s'appuiera sur les Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) (étude des capacités locales et pérennisation des approvisionnements) et dans le cadre d'une gestion forestière durable (renouvellement de la ressource, modalités d'exploitation respectueuses de l'eau, de la biodiversité, des sols et des paysages).
 - Le développement de la demande publique, en particulier en favorisant l'émergence de projets de chaufferies publiques et de réseaux de chaleur avec un approvisionnement en bois local (création d'un centre de ressource regroupant les acteurs locaux, dissociation des marchés de fournitures et de maintenance, ...)
 - Le développement de la demande individuelle au travers de la promotion d'équipements de chauffage individuel au bois performants pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des constructions neuves ou rénovées, et pour l'amélioration du bâti existant et la sensibilisation des particuliers à la pollution aux particules des appareils domestiques au bois afin de leur permettre des choix d'équipements adaptés aux enjeux de la qualité de l'air.
- Amplifier le développement de la filière solaire thermique et photovoltaïque (potentialités d'économies chez les gros consommateurs d'eau chaude, dispositifs de formation des professionnels et notamment les formations de la CAPEB, ...), notamment en autoconsommation.
- Organiser la gouvernance sur le développement de l'éolien en permettant la structuration des projets en cours (projet de parc éolien au Pays des Portes du Haut-Doubs) et à venir.
- Accroître le développement de la méthanisation par la promotion et l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, notamment dans les lieux où il existe des potentiels de réinjection du gaz vert produit dans le réseau (Val de Morteau, ...).
- Maintenir la petite hydraulique dans le respect d'une conciliation avec les enjeux de biodiversité (cf. objectif 1.1.4).
- Développer le financement participatif et citoyen des projets d'énergies renouvelables, afin d'en faire des projets de territoire, avec une réelle appropriation locale et un maintien de la valeur créée sur le territoire (ex : centrales villageoises, etc...).
- Prospector et valoriser la chaleur fatale.

ROLE DU PARC

- Organiser et structurer l'information sur la production et l'exploitation des énergies renouvelables, notamment dans leur promotion et dans la mise en valeur du potentiel énergétique du territoire.
- Accompagner les collectivités dans leurs démarches d'exemplarité et dans leurs projets de production.
- Accompagner les collectivités et les citoyens pour une réappropriation territoriale et un financement participatif des projets de production d'énergies renouvelables.
- Accompagner le développement et prendre part à la gestion de plateformes de bois-énergie centrées sur les acteurs locaux de la filière.
- Soutenir et promouvoir les initiatives privées de production locale d'énergie renouvelable (méthanisation, solaire, hydraulique ...), en tenant compte des enjeux environnementaux.

- Mettre en œuvre et inscrire dans le temps long les actions du PCET relatives aux énergies renouvelables et mettre en place des PCAET.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Etat s'engage à :

- Associer le syndicat mixte du Parc dans la diffusion de l'information concernant l'élaboration de tout document de planification en matière de développement des énergies renouvelables qui concerne son territoire.
- Développer des programmes de financement des démarches en faveur du développement des énergies renouvelables dans l'artisanat et l'agriculture, et envers les collectivités.
- Promouvoir les énergies renouvelables dans le respect des objectifs fixés par la loi TECV.
- Au travers de l'ADEME, renforcer la connaissance sur le territoire du Parc en matière de production et de potentiel des énergies renouvelables.
- Au travers de l'ADEME, soutenir et développer la recherche et l'innovation dans le domaine de la production d'énergies renouvelables.
- Au travers de l'ADEME, proposer et développer des outils, méthodes et financements en faveur des projets de production d'énergies renouvelables, que ce soit envers les collectivités, les acteurs économiques ou les initiatives citoyennes.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Associer le syndicat mixte du Parc aux réflexions de la Région sur les politiques de développement des énergies renouvelables.
- Poursuivre et développer les démarches de soutien aux communes en matière de production d'énergie et développement des réseaux de chaleur.
- Soutenir les initiatives privées de production locale d'énergies renouvelables (méthanisation, solaire, hydraulique ...).
- Structurer une animation régionale pour l'émergence et l'accompagnement des projets de production d'énergies renouvelables.
- Développer le financement participatif et citoyen des projets de production d'énergies renouvelables.

Le Département du Doubs s'engage à :

- Poursuivre l'accompagnement des collectivités en faveur des énergies renouvelables.

Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :

- Développer et s'engager dans les actions en faveur du développement des énergies renouvelables (TEPOS, ...).
- Soutenir et gérer les initiatives privées de production locale d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, solaire, hydraulique ...) :
 - Intégrer le développement des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme tout en prenant en compte leur impact visuel et environnemental : production minimale d'énergies renouvelables (dans le bâtiment ou par zone et à la parcelle), voire seuil minimal de couverture des besoins énergétiques en énergies renouvelables notamment dans les ZAC, conditions de desserte des réseaux énergétiques et création de boucle locale de l'énergie.
 - Engager et développer des actions en faveur des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti de la collectivité, et notamment lors de la rénovation de ce patrimoine.
- Être partie prenante des projets énergies renouvelables de grandes ampleurs développés sur leur territoire et mobiliser les citoyens pour le financement des projets.
- Envisager la création d'un fond en faveur de la transition énergétique bénéficiant à l'ensemble du territoire intercommunal pour soutenir les actions de sobriété énergétique, alimenté par les ressources financières générées par la production d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Les partenaires associés :

Acteurs économiques du territoire, associations, Chambre d'agriculture, ADEME, Parc naturel régional du Doubs suisse, Villes Portes, ADIL, Fédération Départementale des Coopératives Laitières (FDCL), CIGC, SYDED ...

LES INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions de promotion des énergies renouvelables.
- Nombre de réunions avec les collectivités pour la gestion des énergies renouvelables.
- Nombre de réunions et de partenariats sur des projets de développement d'énergies renouvelables autres que l'hydraulique et le bois énergie (éolienne, solaire, méthanisation, ...).
- Nombre de réunions et de partenariats sur le développement de filières locales et de plateformes bois-énergie.

Axe 2 - Un territoire de montagne habité et vivant à Haute Qualité du Cadre de Vie

OBJECTIF 2.2.3 - ACCROITRE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONTEXTE

Malgré les incertitudes sur les conséquences de l'évolution du climat, certaines observations locales, comme le suivi des températures, montrent déjà un réchauffement effectif sur les dernières décennies, avec une moyenne de 0,7° d'augmentation de la température annuelle sur le siècle dernier en Franche-Comté, et une augmentation de 2° prévue pour 2080. D'autres évolutions climatiques sont également en cours : augmentation des précipitations hivernales, sécheresses estivales accentuées, augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes, modification des régimes des cours d'eau, réduction de la couverture neigeuse ... Par exemple, en 2080, la moyenne des précipitations annuelles sur le territoire du Parc passerait de 1200mm à 1000mm selon le scénario le plus probable de Météo France.

Ces évolutions climatiques auront des incidences sur les ressources du territoire (quantité et qualité de l'eau, maintien des sols, risques d'incendies accrus, biodiversité, ...), sur les activités économiques (impact sur les activités agricoles, sylvicoles et touristiques ...) et sur les conditions sanitaires, notamment pour les populations les plus sensibles telles que les enfants ou les personnes âgées. Ainsi, 33% de la population du territoire est exposée à des niveaux de concentration de polluants supérieurs à l'objectif de qualité de l'air. Par ailleurs, l'augmentation des prix de l'énergie renforcera la précarité énergétique (plus de 15% du revenu médian consacré aux dépenses liées à l'énergie), qui pourrait affecter au moins 30 communes du territoire d'ici 2020. Le Parc se doit de prendre en compte ces évolutions, afin de limiter l'impact des changements à venir et de maintenir le dynamisme économique de son territoire.

MESURES

- > Sécuriser les approvisionnements en eau et maîtriser les usages.
- > Adapter les secteurs économiques exposés.
- > Prévenir les risques et catastrophes naturels.
- > Réduire la précarité énergétique des ménages dans l'objectif d'améliorer la résilience du territoire.

CONTENU DES MESURES

Sécuriser les approvisionnements en eau et maîtriser les usages :

- Protéger la ressource en eau, en qualité et en quantité (cf. objectif 1.1.4.).

Adapter les secteurs économiques exposés :

- Adapter l'exploitation des ressources naturelles aux changements climatiques (agriculture, sylviculture) (cf. orientation 3.2.).
- Structurer une offre touristique de pleine nature en 4 saisons pour répondre aux changements climatiques (cf. orientation 3.3.).
- Encourager les entreprises à prendre des mesures en faveur du développement durable (cf. objectif 2.2.4.).

Prévenir les risques et catastrophes naturels :

- Faire connaître et prendre en compte les aléas.
- Améliorer la connaissance actuelle sur les risques naturels et sur leur perception par les acteurs du territoire.
- Adapter les documents d'urbanisme (zonage et/ou règlement) pour limiter l'imperméabilisation des sols et l'érosion des berges des cours d'eau.

- Adapter les zonages des documents d'urbanisme à l'évolution du risque inondation notamment.
- Intégrer et sensibiliser davantage à la prise en compte du risque naturel dans les nouvelles constructions.

Réduire la précarité énergétique des ménages :

- Développer des services adaptés envers les populations les plus sensibles (enfants, personnes âgées, ménages à faibles revenus, ...), en prenant en compte les évolutions démographiques (vieillesse de la population).
- Développer des solutions alternatives pour réduire les coûts de consommation de l'énergie (cf. objectif 2.2.1).
- Atténuer les effets du changement climatique en sensibilisant aux enjeux de la qualité de l'air et prendre en compte les risques pour la santé dans les projets d'urbanisme (réduction des îlots de chaleur par la végétalisation des espaces publics, conception bioclimatique ...).

ROLE DU PARC

- Soutenir les collectivités dans leurs démarches d'amélioration de la résilience du territoire face aux risques naturels.
- Organiser une veille sur les risques naturels et leur perception par les acteurs du territoire.
- Accompagner les programmes de lutte contre la précarité énergétique.
- Contribuer et inscrire dans le temps long les actions du PCET relatives à la résilience du territoire et mettre en place des PCAET.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Etat s'engage à :

- Associer le syndicat mixte du Parc dans la diffusion de l'information concernant l'élaboration de tout document de planification en matière de réglementation dans la gestion des risques naturels.
- Anticiper l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie en poursuivant et développant les engagements contre la précarité énergétique.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Veiller, au travers de ses avis, à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme SCoT et PLUI.
- Soutenir, au travers de ses politiques touristiques, des actions d'adaptation des activités touristiques au changement climatique.

Le Département du Doubs s'engage à :

- Développer des programmes de lutte contre la précarité énergétique.

Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :

- Développer une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets d'aménagement et la planification de l'aménagement de leur territoire, en concertation avec les acteurs du territoire.
- Développer des services adaptés envers les populations les plus sensibles (enfants, personnes âgées, ménages à faibles revenus, ...).
- Intégrer davantage la prise en compte du risque naturel et de la précarité énergétique dans les documents d'urbanisme.

Les partenaires associés :

Acteurs économiques du territoire, association, ADEME, Parc naturel régional du Doubs suisse, agence de traitement des eaux, syndicats de rivières, Villes Portes, ...

LES INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions de sensibilisation liées aux risques naturels.
- Nombres de réunions pour la mise en place de services en lien avec la lutte contre la précarité énergétique.
- Nombre d'actions de sensibilisation en faveur de la qualité de l'air.

Axe 2 - Un territoire de montagne habité et vivant à Haute Qualité du Cadre de Vie

OBJECTIF 2.2.4 – SOUTENIR, ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

CONTEXTE

Les activités économiques « productives », qui englobent les activités agricoles, industrielles, artisanales et de commerce, sont essentielles pour le territoire et son attractivité. Cependant, pour garantir leur pérennité et leur compétitivité, les entreprises doivent notamment intégrer le nombre croissant de consommateurs en attente de produits de qualité, de plus en plus attentifs aux valeurs environnementales et éthiques portées par les entreprises. Cette évolution sociétale touche tous les secteurs d'activités et impacte notamment les filières bois, agriculture, luxe ... très implantées sur le territoire du Parc (respectivement 8%, 9% et 27% des emplois).

Si certains gestionnaires ont encore peu intégré les questions environnementales dans leurs pratiques, d'autres au contraire, sont plus à l'aise avec ces questions. Concernant les types d'activités les plus à risque, les 36 établissements du territoire soumis à autorisation selon le classement Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont parfaitement au fait des réglementations environnementales et dotés d'équipements et de procédures en conséquence. D'autres ne communiquent pas assez ouvertement sur leurs engagements et actions en faveur de l'environnement ou du développement durable (actions isolées chez quelques commerçants du territoire). Aujourd'hui, ces démarches sont isolées, en réponse à obligation ou à aspiration du chef d'entreprise, et il convient de les encourager et de les relier aux enjeux du territoire, et de les mettre en synergie.

D'autre part, l'économie circulaire peut également être un axe de développement dans le cadre d'une politique de management environnemental. En effet, elle privilégie un schéma de production en « boucle » - permettant la création de valeur positive à chaque étape, évitant le gaspillage des ressources tout en assurant la satisfaction du consommateur - plutôt que le schéma traditionnel de production linéaire, qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction et dans lequel sont encore inscrit nombre d'entreprises, filières ou sites.

Le contexte environnemental du territoire et la création du Parc étant propices au développement d'une activité économique respectueuse de son environnement, les entreprises peuvent s'inscrire dans cette démarche de progrès permettant un moindre impact de leurs activités sur l'environnement, et contribuant à faire du territoire un territoire d'excellence.

MESURES

- > Développer et promouvoir la « performance » environnementale et sociétale des entreprises.
- > Soutenir les expérimentations et initiatives permettant le développement de l'économie circulaire.
- > Valoriser le développement durable comme une plus-value pour l'entreprise.

CONTENU DES MESURES

Développer et promouvoir la « performance » environnementale et sociétale des entreprises :

- Sensibiliser et former les chefs d'entreprises aux bonnes pratiques environnementales via des actions de sensibilisation et de formation (système de management environnemental, concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ...).
- Proposer aux entreprises un accompagnement technique et financier, en faisant d'une part, connaître les dispositifs et réglementations en vigueur ainsi que les aides financières possibles ; et d'autre part, à travers des plans d'actions collectifs de types diagnostics, préconisations énergétiques ...

- Créer et promouvoir des outils méthodologiques en matière de gestion des déchets, d'économie d'énergie et d'eau, de réduction des pollutions et nuisance, d'écoconception des produits ...).
- Garantir les engagements et l'amélioration continue des pratiques au travers de la promotion et de l'accompagnement des entreprises dans des labellisations environnementales (par filière) ou des démarches (transversales) de certification de type ISO.
- Renforcer la communication autour des pratiques déjà en place dans certaines entreprises et encourager les échanges de bonnes pratiques ; soutenir et promouvoir les pratiques exemplaires allant au-delà de la réglementation.
- Assurer la promotion des entreprises écoresponsables à l'extérieur du territoire, notamment comme terre d'accueil de nouvelles entreprises, et en particulier celles à forte plus-value environnementale.

Soutenir les expérimentations et initiatives permettant le développement de l'économie circulaire :

- Établir un état des lieux de l'économie circulaire existante sur le territoire du Parc en identifiant les acteurs déjà concernés et compléter cet état des lieux par une liste complémentaire d'acteurs intéressés et/ou de compétences à réunir (cf. orientation 3.3).
- Faire connaître les retours d'expérience des dispositifs mis en place par d'autres territoires pour promouvoir et développer l'économie circulaire (quelle méthodologie mise en œuvre ? quelles actions ?).
- Initier et soutenir la mise en œuvre locale d'expérimentations à l'échelle de ZAE ou des filières motivées : encourager le recyclage des matériaux et inciter à leur réutilisation (ex : ceux du BTP), optimiser les flux de matières et d'énergie, encourager la filière bois à utiliser du bois local ...
- Aider à la communication des entreprises qui utilisent des produits locaux quelque fois plus chers, en valorisant cet aspect comme élément différenciateur.

Valoriser le développement durable comme une plus-value pour l'entreprise et les collectivités :

- Accompagner les créateurs dont les projets peuvent être qualifiés « d'atypiques » (pluriactivité, projets innovants ...), en rapport avec les secteurs de l'environnement et du développement durable.
- Inciter et promouvoir les actions exemplaires et les structures qui s'engagent dans une démarche de performance environnementale et sociale, notamment à travers la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- Renforcer la prise en compte des critères environnementaux dans les marchés publics locaux.
- Former les entreprises à prendre en compte les critères de durabilité dans leur offre de service.
- Prévoir et rationaliser à l'échelle du territoire la création d'équipements nécessaires à l'accueil d'entreprises ou d'activités répondant aux critères environnementaux, paysagers, énergétiques ... (zones d'activités, haut débit, immobilier d'entreprises ...).

ROLE DU PARC

- Sensibiliser, organiser des formations, accompagner la mise en œuvre de plans d'actions collectifs inter-entreprises liés à ces nouveaux enjeux du développement durable en lien avec les Chambres consulaires.
- Accompagner la réalisation d'études préalables (audits, diagnostics environnementaux ...) à la mise en place de mesures environnementales ainsi que l'évaluation des politiques mises en place.
- Rechercher des moyens financiers auprès de financeurs divers pour soutenir les investissements en faveur de mesures pour le développement durable.
- Participer à la promotion des politiques des entreprises et associations écoresponsables exemplaires en participant à l'organisation de manifestations, visites et journées thématiques... et en élaborant des conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional » mettant en avant des démarches éthiques.
- Dresser un état des lieux prospectif de l'économie circulaire et de ses acteurs.
- Adopter un positionnement stratégique sur la thématique de l'économie circulaire.

- Créer des liens entre structures d'un même territoire, pour que ce qui ne leur sert plus puisse servir à d'autres et pour mutualiser les équipements sous-exploités.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Etat s'engage à :

- Soutenir financièrement et techniquement les plans d'actions collectifs liés aux enjeux du développement durable dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Favoriser les investissements liés à l'outil de production et/ou la rénovation de bâtiments qui s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Le Département du Doubs s'engage à :

- Soutenir financièrement et techniquement les plans d'actions collectifs liés à ces nouveaux enjeux environnementaux et de développement durable dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières.

Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :

- Réaliser des projets exemplaires en matière de performance énergétique.
- Intégrer des critères de performance énergétique dans les marchés publics.
- Valoriser les entreprises vertueuses dans leur gestion environnementale et sociale.
- Favoriser la performance environnementale des ZAE (cf. objectif 2.1.4).
- Animer des synergies autour des questions environnementales dans les ZAE (économie circulaire, ...).

Les partenaires associés :

Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres de Commerce et d'Industrie, syndicats professionnels, ADEME.

LES INDICATEURS DE REALISATION

Nombre d'entreprises accompagnées vers la performance environnementale.

Annexe 2 : Déclinaison de la première orientation stratégique de la thématique *Sobriété Energétique* dans plan d'action du projet de PCET du PETR du Pays Horloger

Orientations stratégiques	Actions	Déclinaison opérationnelle	Objectifs	Porteurs et partenaires	Calendrier prévisionnel				Moyens mobilisables	Retours d'expériences
					2018	2020	2021	2022-2023		
	1.1. Développer la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers									
1. Agir pour le particulier Développer une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique*	<p>Organiser des défis et événements afin de sensibiliser aux bonnes pratiques.</p> <p>Organiser la fonction de "guichet unique de première information et orientation" en renforçant la présence de l'EEC sur le territoire.</p>	<p>Prendre contact avec l'EEC du Doubs pour passer une convention afin d'organiser une permanence téléphonique à destination des particuliers sur le territoire, ainsi que des événements spécifiques au territoire.</p> <p>Communiquer sur l'EEC afin de le faire connaître aux habitants du territoire.</p> <p>Communiquer sur les dispositifs d'aides techniques et de financements existants.</p>	<p>Developper une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique.</p> <p>Developper une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique.</p>	<p>Porteur : PETR Partenaires : EEC Doubs</p>	X	X	X	Cofinancement mobilisé par l'EEC	EEC de la région Centre-Val de Loire	
	1.2. Développer l'accès aux sources de financement.									
1. Agir pour le particulier Développer une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique*	<p>Mettre en place des accords avec les établissements bancaires locaux sur les dispositifs financiers validés à l'échelle régionale pour faciliter l'accès des particuliers à ces possibilités de financement (et ainsi assurer la continuité avec les conseils de l'EEC).</p>	<p>Facile inventaire des dispositifs financiers régionaux.</p> <p>Contactier les banques locales pour passer des accords sur ces dispositifs, en lien avec les offres déjà existantes.</p> <p>Communiquer sur ces dispositifs auprès des particuliers, notamment des banques et de l'EEC.</p>	<p>Inclure les particuliers à mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique.</p> <p>Developper une culture de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique.</p>	<p>Porteur : PETR Partenaires : Banques du territoire, EEC Doubs</p>	X	X	X	Ingénierie PCET.	Appariement terrain de la ville de Besançon	

Annexe 3 : Thématique *Gestion des déchets* de l'état des lieux relatif au plan d'action du projet de PCET

	Ecoresponsabilité	
Gestionnaire du stock Eco cups	PREVAL	
Utilisateurs du stock Eco cups	Tous les événements	
Nb d'événement reconnus comme écoresponsables depuis 2016	72 événements utilisant les Eco cups en 2017	
Collectivités engagées dans une démarche d'écoresponsabilité dans leur gestion événementielle	Guide des événements par PREVAL	Accompagnements sur la gestion des déchets par PREVAL
Déchets verts publics		
Groupement en cours ou en projet pour l'utilisation partagée de broyeurs	1 à Maiche	1 à Morteau.
Communes pratiquant l'écopâturage	Aucune en 2013	Pontarlier depuis 2015 EHRAD du Larmont
Déchetteries fixes ou mobiles existantes ou en projet	Pas de déchetteries mobiles sur le territoire	2 déchetterie fixe
Ressourceries existantes ou en projet	Maiche	
Dispositifs existants ou projet pour la gestion des déchets du BTP	Programme de recyclage du machefier par PREVAL en lien avec l'appel à projet zéro déchets de l'ADEME	
Dispositifs existants ou en projet pour le compostage collectif	1 composteur partagé sur le Russey	Projet de chalet de compostage à Morteau pour 2019
Dispositifs existants pour le compostage individuel	Actions CPE : http://cpehautdoubis.org	
Projet en cours sur la gestion des déchets (cf. Compte rendu d'activité de PREVAL et compte rendu d'entretien)	Appel à projet de l'ADEME sur la restauration collective (2017)	Programme de PREVAL pour l'accompagnement sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges (cf. appel à projet ADEME)
		Programme de PREVAL sur la diffusion du gourmet bag : 51/200 restaurants sur le territoire (2017)
		Actions CPE : http://cpehautdoubis.org

Annexe 4 : Bilan de l'état des lieux relatif au plan d'action du projet de PCET et préconisation pour le Plan d'action

Bilan de l'état des lieux 2018 du PCET

Introduction

L'état des lieux des actions en lien avec la transition énergétique sur le territoire répond à un besoin de réactualiser les données, dans une démarche de finalisation du plan d'actions du projet de PCET. En effet, les données ayant servi à réaliser le plan initial dataient de 2015. L'état des lieux permet donc de mettre en place un plan d'action en lien avec les problématiques actuelles du territoire. Il regroupe toutes les données issues de recherches bibliographiques et d'une enquête exploratoire auprès des acteurs clés de chaque thématique.

Ce document synthétise pour chaque thématique les données recueillies dans le tableau qui lui est associé (voir Etat des lieux 2018 PCET), et les données présentes dans les comptes rendus d'entretien. Il permet également de présenter la méthodologie de réalisation, d'exprimer les attentes et besoins des acteurs interrogés, et propose des préconisations quant à la priorisation des actions du PCET.

I. Méthodologie

Etant donné le temps et les moyens disponibles, il était impossible de faire un état des lieux exhaustif de toutes les actions en lien avec la transition énergétique réalisées, en cours de réalisation ou en projet sur le territoire. Cependant, l'objectif n'était pas l'exhaustivité, mais la récupération de données suffisantes pour pouvoir réajuster le plan d'action du PCET. Cet objectif a été globalement atteint (voir Plan d'action PCET 2018). Il a été choisi de récupérer les données uniquement sur le territoire du Pays Horloger, et non sur le territoire du Projet de Parc, dans l'idée que le PCET sera finalisé avant le commencement de la démarche PNR. Il restera donc à inclure dans le plan d'action les actions déjà envisagées pour les communes des Pays dotés de PCET, ainsi que d'ajuster le plan d'action pour qu'il corresponde aussi au territoire de la Communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche.

Après avoir défini les données recherchées à partir du plan d'action, une première recherche a été réalisée via la documentation disponible au PETR du Doubs Horloger et internet. Cependant, la majorité des données du tableau de l'état des lieux proviennent des entretiens réalisés durant l'enquête exploratoire.

Cette enquête a permis de réaliser 15 entretiens, à raison d'au moins un acteur référent par thématique. Les différents acteurs interrogés sont référencés dans la partie suivante, selon la ou les thématiques sur lesquelles ils ont pu apporter des informations. La rencontre avec les différents acteurs a aussi permis d'identifier de potentiels partenariats, proposés pour chaque thématique dans la partie suivante. Cependant, compte tenu du temps imparti, il n'a pas été possible de rencontrer tous les acteurs clés du territoire. Ainsi, il reste encore

notamment à contacter les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour plus d'informations concernant les programmes et financements disponibles, et leurs utilisateurs.

Chaque personne interrogée a fait l'objet d'une grille d'entretien personnalisée en fonction des compétences de sa structure et des informations recherchées. Un enregistrement de chaque entretien a été réalisé quand l'accord de la personne a été obtenu. Chaque entretien a également fait l'objet d'un compte rendu synthétique. Si ces comptes rendus ne rapporte pas mot pour mot les propos des acteurs, ils présentent cependant de manière la plus précise possible les informations récoltées, en les remettant dans un ordre logique.

II. Synthèse du tableau de l'état des lieux par thématiques

1) Mobilités

d) Acteurs interrogés :

- Communauté de communes du Val de Morteau (CCVM),
- Communauté de communes du Pays de Maîche (CCPM),
- Communauté de communes du Plateau du Russey (CCPR),
- PETR du Doubs Horloger,
- Département du Doubs.

e) Bilan des actions :

Les modes doux : En ce qui concerne le vélo, l'acteur qui semble le plus dynamique est le Département du Doubs, avec son appel à projet Voies Cyclables qui vise à développer les circuits vélos sur tout son territoire, et au travers des Contrats de territoires. A l'échelon de communautés de communes, le développement des circuits vélos repose essentiellement sur leur utilisation touristique, l'utilisation quotidienne étant vue comme annexe. Pour les cheminements piétons, les actions réalisées ont souvent pour objectif de faciliter les trajets à pieds jusqu'aux écoles, car ces trajets son généralement de courtes distances. Il y a également un travail important fait sur les itinéraires piétons pour la randonnée, dans un but là aussi de développement du tourisme.

Les transports en commun : Le transport en commun semble avoir un potentiel de développement important. Les bus ne sont pas très présents sur le territoire, à cause de leur coût. Le transport à la demande, réalisé par des taxis, a été supprimé (CCPM), ou est basé sur des critères très restrictifs à caractère social (CCPR). Le Département propose un service de transport (MobiDoubs, dont la compétence a été transférée à la Région), mais celui-ci est limité aux grands axes (Maîche, Morteau, Pontarlier). Du côté du train, seuls les acteurs régionaux ou nationaux semblent avoir la main, ce qui implique des possibilités d'actions assez limitées dans le PCET. Cependant, des plans sur le long terme ont été mis en place pour la remise à niveau de la Lignes des Horlogers, ce qui devrait permettre d'améliorer le transport en train entre Morteau et la Suisse. De plus, le projet de SCOT mise sur le réseau ferré pour développer des mobilités durables.

La voiture : Le covoiturage est bien développé sur le territoire, notamment grâce au dynamisme suisse et au projet Interreg pris en charge par le PETR. Pour les voitures électriques, un ajustement reste à faire entre la France et la Suisse, qui compte beaucoup plus de bornes de recharge. Ce domaine est notamment soutenu par la Région, mais les longues distances qui caractérisent le territoire limite l'utilisation de ce type de dispositif. L'autostop reste à être organisé mais présente un fort potentiel, notamment afin d'améliorer la mobilité des jeunes et des personnes en situation de réinsertion.

f) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- La Région Bourgogne Franche Comté,
- Les communautés de communes,
- Les associations citoyennes,
- Les structures touristiques,
- Les structures suisses.

2) Services

a) Acteurs interrogés :

- Communauté de communes du Plateau du Russey (CCPR),
- Département du Doubs.

b) Bilan des actions :

Haut débit : C'est le syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (THD) qui s'occupe du déploiement de la fibre. Le territoire est en passe d'être totalement couvert. Cependant, le développement des visio-services est encore faible, et implique un engagement politique via la mise en place de moyens humains dédiés, afin d'assurer une plus-value par rapport à l'accès sur les sites web depuis chez soi.

Services de santé : L'acteur principal dans ce domaine est L'Agence Régional de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté. Malgré son dynamisme, les actions en sont encore à l'expérimentation, mais des programmes sont en cours pour améliorer la couverture médicale.

Précarité énergétique : Cette précarité est relativement importante sur le territoire, notamment dans les zones les plus rurales. Elle diminue près de la frontière suisse du fait des salaires élevés des travailleurs frontaliers. De nombreuses actions et programmes sont en cours ou en projet afin de diminuer cette vulnérabilité, mais ces aides ont du mal

à arriver jusqu'aux ménages concernés, car il est souvent difficile de les repérer et de les mobiliser.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- L'ARS,
- Le syndicat mixte Doubs THD,
- Le Département,
- ATMO Bourgogne Franche-Comté pour l'accès à l'observatoire OPTTEER,
- Le CLER,
- Les communautés de communes,
- Les CCAS.

3) Sensibilisation

a) Acteurs interrogés :

- Espace Info-Energie (EIE) du Doubs,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCID),
- Communauté de communes du Val de Morteau (CCVM),
- Département du Doubs,
- CPIE du Haut Doubs,
- Syndicat des déchets PREVAL.

b) Bilan des actions :

L'espace info énergie : L'EIE effectue de nombreuses actions d'information à destination des particuliers dans le domaine de la rénovation énergétique. Afin d'avoir des actions plus localisées sur le territoire, il faudrait établir une convention avec l'ADIL.

Evénements et défis : De nombreux événements et défis sont réalisés ou en cours de réalisation par l'EIE, l'ADEME, le CPIE et PREVAL notamment, mais il y en a peu qui se déroule sur le territoire du Doubs Horloger. Les actions sont soit ponctuelles, soit font partie d'un programme, mais il semble pour le moment difficile d'établir des programmes d'actions à l'échelle du PETR sans le PCET. Plusieurs partenariats sont à prévoir afin de renforcer et d'harmoniser la sensibilisation sur les économies d'énergie.

Dispositifs de financement : Il existe de nombreux dispositifs de financements pour la rénovation énergétique à destination des particuliers, notamment via la Région, l'Etat, l'ANAH, le Département. Cependant, ces dispositifs sont mal connus sur le territoire et ont besoin de plus d'action de communication et d'accompagnement.

L'économie de l'eau : L'eau est un sujet surtout traité par le CPIE, l'Agence de l'eau et les syndicats de rivières. La sensibilisation porte surtout sur la pollution et la préservation de la biodiversité, l'économie de la ressource semble pour le moment assez annexe.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- Le CPIE du Haut-Doubs,
- L'ADIL via l'EIE,
- Le Département,
- L'ADEME,
- La CCID,
- Les communautés de communes,
- Les syndicats de bassins versants,
- Le syndicat des déchets PREVAL.

4) Actions des collectivités

a) Acteurs interrogés :

- Communauté de communes du Val de Morteau (CCVM),
- Conseil en Energie Partagé du Syndicat d'Energie du Doubs (CEP),
- Communauté de communes du Pays de Maîche (CCPM),
- Communauté de communes du Plateau du Russey (CCPR),
- Département du Doubs,
- ADEME Bourgogne Franche-Comté.

b) Bilan des actions :

Le conseil en énergie partagé : Le CEP est très actif sur le territoire, notamment envers les petites communes, et de plus en plus sur la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cependant, étant donné le manque de moyens humains, ce service apporte une aide uniquement aux communes qui en font la demande, et n'a pas les moyens de sensibiliser les communes qui n'ont pas de projet.

Les marchés publics : Il est difficile pour les communes d'intégrer des critères environnementaux dans les marchés public, car ces critères sont assez techniques. Pour les marchés liés à la rénovation, les communautés de communes se basent notamment sur les critères Effilogis mis en place par la Région.

La sensibilisation : Les communes sont relativement bien sensibilisées via le CEP et le Département, mais aussi via les associations et l'Etat sur la gestion des phytosanitaires et l'utilisation de plantes locales. Il n'y a cependant aucun événement, challenge ou défi organisé à destination des élus, excepté les actions du CPIE sur l'eau énoncé dans la partie précédente.

Les certificats d'économie d'énergie : Les CEE sont peu utilisés par les collectivités, à cause de la procédure complexe qui leur est associée. Cependant, la plateforme mise en place par le Département devrait renforcer l'utilisation de ce dispositif en facilitant l'accès.

Les appels à projet : Excepté les contrats de performance énergétique (CCVM), les communes du territoire ne répondent pas ou peu aux appels à projets lancés par les échelons territoriaux supérieurs (ADEME, Département, etc.).

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- Toutes les collectivités du territoire,
- Le SYDED (pour le CEP),
- L'ADEME,
- Le Département,
- Le CPIE du Haut-Doubs.

5) Bâti

a) Acteurs interrogés :

- Conseil en Energie Partagé du Syndicat d'Energie du Doubs (CEP),
- Espace Info-Energie (EIE) du Doubs,
- Département du Doubs.

b) Bilan des actions :

La rénovation : Grâce aux aides du CEP et du Département notamment, la rénovation du patrimoine public (bâti et éclairage) avance plutôt bien, du moins sur les communes qui forment des projets. Sur le patrimoine privé, il y a assez peu de données disponibles, et ces dernières sont à récupérer notamment auprès de la Région.

La sensibilisation : L'EIE et le CEP sont les principaux outils d'information et de sensibilisation dans le domaine de la rénovation du patrimoine bâti. Le développement d'une Plateforme

Territoriale de la Rénovation Energétique via le SPEE peut renforcer cette dynamique. Sur le thème de l'écoconstruction, il y a peu de d'information, c'est un domaine encore à la marge.

Les dispositifs financiers : Il existe de nombreux dispositifs de subvention dans ce domaine, dont le principal est Effilogis, mis en place par la Région. Cependant, ces dispositifs ont besoin de promotion, notamment auprès des particuliers, qui ne les connaissent pas forcément.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- L'ADEME,
- Le Département,
- La Région,
- Le SYDED (pour le CEP),
- L'ADIL (pour l'EIE).

Il serait également intéressant de profiter du PCET pour concrétiser l'implication du territoire dans des programmes tels que les OPAH ou le SPEE.

6) Urbanisme

a) Acteurs interrogés :

- Communauté de communes du Val de Morteau (CCVM),
- Communauté de communes du Pays de Maïche (CCPM),
- Communauté de communes du Plateau du Russey (CCPR),
- ADEME Bourgogne Franche-Comté,
- PETR du Doubs Horloger.

b) Bilan des actions :

Les risques : Les risques ne sont pas considérés comme une préoccupation majeure sur le territoire, il n'y a donc pas d'actions spécifiques réalisées dans ce domaine, ou sur la sensibilisation aux risques.

Les projets et réglementations urbains : Il existe des avancées en matières de transition énergétique dans les réglementations, mais elles sont encore assez timides, et porte principalement sur la densification. On remarque cependant des projets intéressants d'écoquartier, ou encore le projet SQUAD de la CCPM.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- Toutes les collectivités du territoire ;
- L'AUD ;
- L'agence d'urbanisme de Besançon.

7) Agriculture

a) Acteurs interrogés :

- Chambre d'agriculture interdépartementale du Doubs,
- Département du Doubs,
- CPIE du Haut Doubs.

b) Bilan des actions :

Les engins agricoles : Les agriculteurs utilisent peu le banc d'essai des engins agricoles, car le type d'agriculture dominante est l'élevage, qui ne nécessite pas d'engins très consommateurs. Cependant, la CUMA propose aussi une mise à disposition de tracteurs et broyeurs afin de transformer les débris d'entretien des haies en plaquettes pour les chaudières à bois. Cette offre pourrait être diffusée sur le territoire.

Dispositifs et évolution des pratiques : Ils existent de nombreuses aides techniques et financières pour les agriculteurs en matière de performance énergétique, accessibles via la Chambre d'agriculture, le Département et les fonds européens. Ces aides servent surtout à mettre en place des systèmes de séchage solaire du foin, qui sont les dispositifs majoritaires sur le territoire. Ces dispositifs sont surtout utilisés par les agriculteurs qui ont des projets, et il n'y a pas beaucoup de promotion et sensibilisation auprès de tous les agriculteurs du territoire par manque de moyens humains. L'agriculture biologique, l'agro écologie et l'agriculture diversifiée ont du mal à se développer dans le Doubs Horloger à cause de l'importance des contraintes et revenus liées à l'AOP Comté.

L'apiculture : Le CPIE sensibilise les particuliers à l'apiculture via des formations pour apiculteurs amateurs, mais ce n'est pas un sujet de programme de sensibilisations spécifiques. Il faudrait se renseigner auprès des associations d'apiculteurs pour obtenir plus d'informations.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- La Chambre d'agriculture,
- Le Département,

- Le CPIE,
- Les associations d'agriculteurs et d'apiculteurs,
- L'ADEME.

8) Secteur industriel

a) Acteurs interrogés :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (CCID),
- Département du Doubs,
- CPIE du Haut Doubs.

b) Bilan des actions :

Dispositifs d'aides : Les aides sur la performance environnementale des entreprises sont principalement fournies par la CCID (aides techniques) et l'ADEME (aides financières). L'aide de l'ADEME fonctionne selon des appels à projets limités dans le temps, il est donc difficile de massifier les projets dans ce domaine. Les aides peuvent soit être spécifiques (Appel à projets national «Grandes Installations Solaires Thermiques»), soit très généralistes (Appel d'offre national "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts"). Il est difficile de connaître le nombre d'entreprises utilisant ces aides.

Formations : Des formations sur la performance environnementale sont proposées par divers organismes : CPIE, Pôle Energie FC, CAPEB, CCID. Aucune information sur le nombre d'entreprises utilisant ces formations n'a été trouvée.

Plans de déplacements : Aucune information concernant ce sujet n'a été trouvée.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- L'ADEME,
- La CCID,
- Le CPIE,
- Les associations d'entreprises,
- La Chambre des métiers.

9) Circuits courts et consommation durable

a) Acteurs interrogés :

- Syndicat des déchets PREVAL,
- Département du Doubs,
- CPIE du Haut Doubs.

b) Bilan des actions :

Projets et actions : Il existe un tissu de circuits courts sur le territoire, mais il est peu développé et surtout mal connu. Les aides sur ce sujet sont principalement dédiées aux circuits courts en lien avec la restauration collective, qui tend de plus en plus à privilégier l'alimentation locale et biologique.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- Toutes les collectivités du territoire,
- La Région,
- Le Département,
- Les associations citoyennes portant sur ce sujet,
- La Chambre d'agriculture,
- Le syndicat de déchet PREVAL,
- Le CPIE.

10) Gestion des déchets

a) Acteurs interrogés :

- Syndicat des déchets PREVAL,
- Communauté de communes du Val de Morteau,
- Communauté de communes du Pays de Maîche,
- Communauté de communes du Plateau du Russey,
- CPIE du Haut Doubs.

b) Bilan des actions :

Ecoresponsabilité : PREVAL met à disposition des événements un stock d'écocup, en lien avec l'association Ecocup. Ce stock fonctionne bien, car l'utilisation est peu chère, et le lavage est géré par Ecocup. L'association cherche à trouver une société de lavage locale, pour pouvoir toucher aussi de petits événements. PREVAL accompagne aussi les événements sur la gestion des déchets.

Déchets verts publics : L'utilisation de broyeurs pour les déchets verts fonctionne via des groupements de communes afin de mutualiser les frais, et via l'installation de plateformes de recueillement comme au Russey. Il y a très peu de données sur l'éco pâturage, certaines personnes ne connaissant même pas le terme, ce qui amène à penser que la pratique est très récente, et donc encore peu utilisée sur le territoire.

Dispositifs : Une ressourcerie est en cours de construction sur la CCPM. Pour le moment, il n'y a aucune action concernant les territoires en défaut de déchetteries, l'étude en est encore au diagnostic. L'idée de déchetteries mobiles a été expérimentée, mais abandonnée car trop coûteuse. Le compostage se développe, notamment de manière collective, en lien avec les actions de PREVAL qui souhaite mettre l'accent sur ce thème. Une sensibilisation continue est assurée sur la gestion des déchets par PREVAL notamment, en lien avec les appels à projet de l'ADEME et le CPIE.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- PREVAL,
- Le CPIE,
- L'ADEME,
- Les communautés de communes.

11) Tourisme

a) Acteurs interrogés :

- PETR du Doubs Horloger.

b) Bilan des actions :

Projets et actions d'adaptation : Le tourisme tend de plus en plus à se développer sur un modèle « 4 saisons ». Il y a une prise de conscience de la baisse de l'enneigement, qui pousse les acteurs à se diversifier et à innover, notamment via les NTIC et le transfert d'activités d'été en hiver, comme la randonnée par exemple. Le développement du tourisme en ce sens permet par ricochet de développer le réseau de voies vertes (vélos et piétons) sur le territoire.

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- L'office de tourisme du Pays Horloger,
- Les acteurs du tourisme,

- Les communautés de commune,
- Les structures suisses.

12) Energies renouvelables

a) Acteurs interrogés :

- Chambre d'agriculture interdépartementale du Doubs,
- Conseil en Energie Partagé du Syndicat d'Energie du Doubs (CEP),
- PETR du Doubs Horloger,
- Communauté de communes du Val de Morteau,
- Communauté de communes du Plateau du Russey,
- Gaïa Energie,
- ADEME Bourgogne Franche-Comté,
- Département du Doubs.

b) Bilan des actions :

Financements et plans d'actions : Il existe un grand nombre d'aides en lien avec le développement des énergies renouvelables, dispensées par l'ADEME, la Région, l'Europe, la Chambre d'agriculture, etc. L'énergie la plus développée sur le territoire est le bois énergie, via les chaufferies bois, qui peuvent donner lieu à des groupements d'achat entre communes pour minimiser les coûts. Cependant, peu de collectivités intègrent les énergies renouvelables ailleurs que dans leur projet de rénovation, et toujours de façon ponctuelle, il n'y a pas de programme de développement à l'échelle intercommunale ou communale.

Bois énergie : C'est l'énergie la plus développée sur le territoire, car la ressource est très importante. Ce développement sera structuré par le PAT, en cours de réalisation. Cette structuration se fait aussi à l'échelle départementale, et au sein des structures professionnelles. Cette structuration est importante car il n'existe pas de plateforme ou de réseau de la filière bois-énergie pour le moment. La pollution liée au chauffage est prise en compte dans le choix des chaudières, mais il y a assez peu de sensibilisation sur ce sujet.

Energie solaire : L'énergie solaire est beaucoup développée en agriculture, via les dispositifs de séchage de foin. En dehors de ce domaine, les dispositifs solaires sont beaucoup orientés vers le photovoltaïque, qui est plus en vogue que le thermique. L'énergie solaire se développe de plus en plus sur le territoire, mais elle n'en est encore qu'à ses débuts.

Energie éolienne : L'énergie éolienne se développe principalement via des projets en lien avec des compagnies privées qui passe des contrats directement avec les communes, il semble donc difficile de vouloir y structurer la gouvernance à l'échelle du PETR. De plus, cette énergie a mauvaise presse à cause du développement des éoliennes suisses, qui ne prennent pas en compte l'impact sur les paysages côté français.

Méthanisation : La méthanisation est considérée comme une énergie assez nouvelle, qui commence tout juste à se développer. Cependant, il est difficile de développer des projets de méthanisation de façon massive, car ce sont des projets difficiles techniquement, et qui nécessite des exploitations d'une certaine taille. De plus, la rentabilité liée à l'élevage dans l'AOP Comté ne pousse pas les agriculteurs à diversifier leur activité en ce sens.

Hydraulique : Les projets hydrauliques sont pour la majorité gérés par EDF, et des compagnies suisses, et il y a peu de communication sur ce thème. Il y a peu de projets de micro-hydraulique, et le développement de cette énergie semble compromis au vue des contraintes environnementale (corridors écologique, raréfaction de la ressource en eau).

c) Partenariats possibles :

Selon les compétences et les acteurs rencontrés, le PCET peut permettre des partenariats sur ce sujet avec :

- La Chambre d'agriculture,
- Le SYDED (via le CEP),
- L'ADEME,
- Le Département,
- Toutes les collectivités du territoire,
- Gaïa Energie,
- La CCID,
- L'ADIL (via l'EIE),
- EDF,
- Les structures suisses.

III. Les besoins exprimés dans les entretiens par rapport aux actions du PCET

1) Un relai local de sensibilisation

Le PCET est vu comme une opportunité de relayer l'information et de communiquer sur l'offre de service et de financement à une échelle plus locale, afin de toucher aussi les acteurs les plus isolés, ou ceux qui ne se manifeste pas spontanément. Ainsi, l'animateur du PCET pourrait seconder le CEP dans l'accompagnement des communes, relayer l'information et renforcer la sensibilisation en provenance de l'EIE, la CCID et la Chambre d'agriculture.

De plus, une sensibilisation forte est vue par les acteurs interrogés comme nécessaire dans le domaine de l'urbanisme, notamment envers les élus et les acteurs de l'immobilier. En effet, malgré des avancés certaines, les documents réglementaires sont considérés comme pas suffisamment contraignant quant au développement des énergies

renouvelables, des mobilités douces et des économies d'énergie. Même si le SCOT apportera des éléments dans ce domaine, il est important pour les acteurs que le PCET soit aussi une force d'incitation et de sensibilisation dans ce domaine, afin que les constructions à hautes performances énergétiques se généralisent sur le territoire, dans un souci constant de respect du patrimoine naturel et culturel.

Enfin, les acteurs attendent de la mise en place du PCET une vision plus collective, qui permettra d'harmoniser la communication et l'animation des projets sur le territoire, en touchant un public plus large. L'animateur PCET est vu comme une opportunité de renforcer les moyens humains, afin de massifier le nombre de projets, en apportant une aide dans le montage des dossiers pour la recherche de financements notamment.

2) Un acteur politique structurant de la transition énergétique

Au-delà de la sensibilisation à l'échelle locale, le projet de PCET est considéré comme à la fois un tremplin et un ancrage de la dynamique de transition énergétique sur le territoire. Il a vocation non pas à servir de simple relai, mais à être porteur de la politique du territoire, en permettant l'adaptation des politiques de la Région à son territoire spécifique, avec une vision stratégique et ciblée. Le PCET sert alors de cadre pour toutes les actions en lien avec sa thématique, mais également d'interlocuteur principal. Il apporte aussi les moyens nécessaires aux acteurs du territoire pour réaliser des projets opérationnels, et devient un élément incontournable de structuration de toutes les politiques énergétiques du territoire, en apportant l'ingénierie nécessaire à la dynamique de transition énergétique.

Ce rôle que les acteurs interrogés souhaitent voir pris par le PCET n'est possible que par des partenariats forts avec tous les acteurs du territoire. Ainsi, le CPIE, PREVAL, la CEP, et Gaïa Energie sont très volontaires à l'idée de s'associer à la démarche, dans l'idée qu'elle permettra de renforcer et développer leurs actions, mais aussi d'apporter des financements. L'objectif au travers du PCET est de mettre en lien toutes les actions liées à la transition énergétiques, et de les renforcer sur le long terme.

IV. Priorisation des thématiques à travailler via le PCET

1) Les dynamiques à soutenir et/ou pérenniser

Certaines dynamiques visibles dans l'état des lieux sont déjà bien investies par les acteurs du territoire. Elles ne sont donc pas jugées comme prioritaires dans la déclinaison du plan d'action du PCET.

Ainsi, l'exemple le plus probant est la gestion des déchets, prise en charge par PREVAL qui effectue déjà un travail important sur la valorisation et la sensibilisation. L'accent est donc dans ce domaine à mettre sur la collecte, notamment dans l'idée de résoudre les problèmes de couvertures du territoire en déchetteries. Ces actions pourront être effectuées via un partenariat avec PREVAL, afin de soutenir et pérenniser les actions du syndicat.

Dans le domaine de la sensibilisation envers les particuliers, le PCET peut avoir un rôle dans le relais et l'harmonisation de la communication prodiguée par les différentes structures présentes sur le territoire (l'EIE, la CEP, l'ADEME, le CPIE, etc.). Là aussi, les actions se feront en partenariat avec les différentes structures, afin de leur permettre de pérenniser et développer leurs programmes.

La rénovation du patrimoine bâti, notamment celui des collectivités, connaît une bonne dynamique via les actions de la CEP du territoire. Il convient ici de prévoir de soutenir et pérenniser cette dynamique, afin d'atteindre un patrimoine bâti 100% performant énergétiquement sur tout le territoire, notamment via un partenariat avec le SYDED et la mise en place d'un SPEE porté par le PETR du Doubs Horloger. A noter, en lien avec le SCOT, que lors des rénovations une grande attention devra être portée au respect et à la préservation du patrimoine architectural.

Dans le domaine des services, le PCET a relativement peu d'influence. Il faudra cependant soutenir les dynamiques en cours, et notamment les avancées de l'ARS sur la couverture médicale du territoire, et les programmes de lutte contre la précarité énergétique. Le PCET pourra aussi, en lien avec les orientations du SCOT, proposer des actions pour faciliter l'accès aux soins et services dématérialisés, ou encore pour proposer des modes de travail permettant de limiter les déplacements.

Dans le domaine de l'urbanisme, la gestion et la sensibilisation aux risques ne semblent pas être prioritaire pour les acteurs, car ces derniers ne sont pas vus comme majeurs. Cependant, en lien avec les orientations du futur SCOT, il ne faudra pas négliger d'intégrer la prise en compte des risques dans les actions proposées par le PCET, notamment sur les risques liés au sol.

Le tourisme est un domaine déjà bien pris en main par le PETR et les communautés de communes, car il est vu comme un secteur prometteur à fort potentiel économique. Cette évolution devra être suivie et soutenue par les actions du PCET, afin d'assurer la mise en place d'un tourisme adapté aux changements climatiques à venir et durable dans la gestion des ressources. Cependant, le Projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger prenant en compte fortement ce domaine, il ne semble pas nécessaire d'en faire une priorité dans le PCET.

Le développement des énergies renouvelables est sujet à de nombreuses aides sur le territoire. Sur la thématique bois énergie, la mise en place d'un PAT prend en charge les actions à réaliser, mais devra néanmoins être accompagnée par le PCET, car le SCOT fait du développement de cette source d'énergie une priorité.

2) Les dynamiques d'actions à cadrer et/ou renforcer

Certains domaines d'action semblent délaissés, ou difficiles à faire évoluer en faveur de la transition énergétique. C'est sur ceux-là que le PCET devra mettre l'accent, afin d'apporter les moyens et l'appui nécessaires à leur évolution.

Les mobilités, bien que prises en main au niveau régional, restent très centrées sur le tourisme au niveau local. Il convient de pérenniser et renforcer les dynamiques existantes (covoiturage, mobilités douces), mais aussi de trouver de nouvelles solutions. Ainsi, le PCET pourrait permettre sur le territoire d'expérimenter l'autopartage (comme préconisé dans le

SCOT), de relancer l'autostop organisé, de développer les PDIE, ou encore de trouver une nouvelle gouvernance pour le transport à la demande afin de permettre son développement.

Dans le domaine de la sensibilisation, c'est la communication envers les élus et les acteurs économiques qui devra être renforcée, afin de permettre la mise en place de véritables dynamiques globales de performances énergétiques, qui prennent en compte tous les acteurs du territoire. Cela pourra se faire via l'organisation d'événements ou d'ateliers, en lien avec les structures déjà actives dans ce domaine (SYDED, CCID, Chambre d'agriculture, etc.).

Dans les collectivités, les élus devront notamment être accompagnés sur les procédures d'accès aux financements, notamment les candidatures aux CEE et aux appels à projets. Cela pourra se faire via un renforcement et un encadrement des démarches d'AMO, ou encore par l'organisation de formation et de réunions sur ce thème.

Dans le domaine de l'urbanisme, la priorité est de s'accorder aux orientations du futur SCOT du Pays Horloger et de la futur Charte du projet de PNR, comme par exemple :

- Limiter les pollutions de toutes sortes ;
- Limiter l'imperméabilisation, voire désimperméabiliser ;
- Densifier dans l'existant ;
- Favoriser la nature en ville ;
- Préserver et gérer la ressource en eau ;
- Systématiser les cheminements doux.

En lien avec le Projet de PNR du Doubs Horloger et le futur SCOT, la diversification des activités agricoles et les pratiques de l'agro écologie devront être au cœur des réflexions afin d'évoluer vers une agriculture durable et adaptée aux changements climatiques en cours.

De même, le secteur industriel et commercial ne devra pas être négligé, car c'est un secteur difficile à atteindre. Il est donc nécessaire de renforcer les actions dans ce domaine, afin de cadrer les évolutions pour qu'elles correspondent aux enjeux de la transition énergétique.

Les circuits courts et la consommation durable semblent être un sujet délaissé par les politiques publiques, principalement dans le secteur privé. Le PCET pourrait permettre de renforcer et encadrer les actions réalisées dans ce domaine, afin de mettre en place un maillage de producteurs locaux connus et soutenus.

Dans le domaine des énergies renouvelables, si le développement du bois énergie est largement soutenu, c'est moins le cas pour l'énergie solaire, la méthanisation et la géothermie, et il convient de renforcer la communication et le soutien à ces énergies renouvelables via le PCET. Quant à l'énergie éolienne et hydraulique, de par leurs contraintes environnementales et paysagères, elles pourront surtout faire le sujet d'un encadrement renforcé, afin d'assurer un développement maîtrisé et en lien avec les politiques et objectifs du territoire. Dans tous les cas, le PCET devra, en lien avec les orientations du SCOT, porter une attention particulière à l'intégration et la qualité des projets de développement.

3) Retour d'expérience : l'exemple du PCET du PETR du Doubs Central

Le PETR du Doubs Central comporte 140 communes, pour 40 000 habitants et 3 communautés de communes. Il s'occupe des projets en lien avec la transition énergétique, la mobilité, la santé, le développement économique et le programme LEADER. L'équipe technique se compose de 9 personnes.

Michaël Robert a été le CEP du Doubs Central, pendant 3 ans. Il a ainsi effectué une vingtaine de bilans sur le patrimoine, ce qui a permis de fortement sensibiliser les communes aux économies d'énergie. Puis, l'ADEME et la Région ont fortement incité le PETR à se lancer dans un PCET à partir de 2012. Cela permettait à M. Robert d'avoir une double casquette qui lui donnerait plus de moyens de sensibiliser les élus. Il a donc réalisé le diagnostic en 2014 avec l'aide d'ATMO FC, la Région et l'ADEME. Le projet de PCET, avec sa stratégie et son plan d'actions, a ensuite été validé en 2015. M. Robert a voulu un plan d'action pragmatique et simple, sans fixer d'objectifs à 2050 car le PETR n'a pas la compétence directe pour un bon nombre d'actions, il ne se considérait donc pas légitime pour pouvoir fixer ces objectifs. La priorisation des actions s'est faite via des ateliers thématiques avec les élus, le conseil de développement du PETR et le COPIL du PCET. Les ateliers avaient pour objectif de resserrer le débat autour de ce que le PETR pouvait faire de concret, M. Robert n'a donc pas eu la sensation d'avoir vraiment besoin de prioriser, d'autant plus qu'il pouvait aussi le faire en interne durant son travail sur le projet.

Le plan d'actions validé est pragmatique, et début avec des actions simples comme des réunions d'entreprises, des retours d'expérience, etc. ... Le PCET du Doubs Central s'est d'abord centré sur le patrimoine des collectivités, car il existait une dynamique liée au rôle de CEP de M. Robert. Ce choix a été difficile à argumenter face à l'ADEME et la Région jusqu'à ce que des résultats concrets soient obtenus. L'autre domaine important est la gestion de la ressource en bois. En effet, le PETR étant performant sur les énergies renouvelables grâce à des opérateurs privés (70 éoliennes), le territoire est largement à énergie positive. Cependant, il est en retard pour la gestion de la chaleur. M. Robert n'a pas voulu de PAT, car ce dernier consiste uniquement à établir des plateformes de stockages pour les plaquettes, alors que le PETR souhaite travailler sur l'approvisionnement en granulés locaux. Ils n'ont pas réussi à s'entendre sur ce point avec COFOR, donc le PETR n'a finalement pas de PAT, que M. Robert trouve peu utile.

A l'inverse, l'adaptation au changement climatique est un domaine d'action à la marge. Il n'y a aucune action en ce sens dans le PCET, car M. Robert ne se considère pas comme compétent pour accompagner dans ce domaine, et car aucune action de ce genre n'est ressortie des ateliers PCET. L'adaptation au changement climatique n'est pas vu comme prioritaire car c'est un concept innovant, donc mal cerné. Le PETR a travaillé légèrement sur ce domaine via le tourisme, mais il n'y a pas eu de demandes spécifiques de la part des élus.

Depuis 2018, M. Robert souhaite recentrer les actions sur les acteurs privés (agriculteurs et entreprises), car il considère qu'il n'y a pas assez d'actions en ce sens. Cependant, les acteurs publics du territoire manquent d'habitude pour sensibiliser ce type d'acteurs. L'idée est donc d'élaborer des actions via le programme LEADER. L'objectif est ainsi que le PCET soit présent dans tous les projets du territoire. Cette mobilisation des acteurs privés est encore en question en ce qui concerne les modalités. M. Robert considère que passer par les Chambres consulaires n'est pas efficace. Il pense que le mieux est de repérer les acteurs engagés afin de s'appuyer sur eux pour réaliser des projets, notamment

en agriculture. Dans le domaine de l'industrie, le PETR n'a pas vraiment fait d'action, mais il est en ce moment impliqué dans un projet monté par le Syndicat des déchets du territoire. Il s'agit d'un projet d'économie circulaire intitulé EIT.

M. Robert n'arrive pas à faire intégrer le Plan Climat dans les politiques urbaines, excepté via le SCOT, qui lui-même ne contient que des recommandations. Le SCOT contient néanmoins des prescriptions en matière de limitation de l'étalement urbain.

Cependant, le PETR fait de nombreuses actions en matière de mobilité. Ainsi, le territoire du Doubs Central est un exemple en matière de transport à la demande, qui a été avec LEADER le projet à l'origine du PETR. Le PETR possède ainsi un chargé de mission mobilité qui gère un logiciel de réservation, ainsi que les actions sur le covoiturage. Il travaille en ce moment à la création d'une application smartphone qui permettrait de mettre en place un « transport à l'offre ». Le PETR travaille donc plus sur les mobilités que sur l'urbanisme. Selon M. Robert, il faudrait travailler sur les cahiers de charges des PLU pour intégrer des dimensions de transition énergétique, mais les élus n'en veulent pas, car ils les trouvent trop contraignantes.

Le plus difficile selon M. Robert est d'obtenir l'appui politique. Il faut arriver à montrer aux élus où est leur intérêt dans les actions proposées : crédibilité, image, économies financières. Le problème s'est renforcé lors des fusions des communautés de communes : ce processus a mis en pause tous les projets en cours pour ne se consacrer qu'à cela.

M. Robert conclut du projet de PCET que la seule façon de convaincre les élus de travailler en faveur de la transition énergétique est d'apporter des subventions. En effet, l'apport de fonds pousse les élus à travailler ce sujet sur tous leur projets pour pouvoir toucher l'argent de la Région, l'ADEME et le Département, aujourd'hui écoconditionné. Le climat est ainsi devenu au fil des années, grâce aux subventions dont il fait l'objet, une opportunité de développement territorial, après être resté longtemps à la marge. Désormais, plutôt que de s'occuper de développement économique et de tourisme, le PETR axe ses actions sur la transition énergétique et le développement durable. C'est un changement des mentalités qui s'est opéré sur le long terme grâce aux subventions, devenues essentiels pour les territoires ruraux qui souhaitent rester dynamiques. La transition énergétique et écologique est aujourd'hui une voie de développement.